

Les députés des Trois-Rivières (1808-1838)

Francis-Joseph Audet

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

BADEAUX, Joseph

(1777-1834)

Joseph Badeaux descendait d'une famille établie à Beauport en 1630. Le premier Badeau venu au Canada se prénommait Jacques et sa femme était Anne Ardouin. Son frère, François, fut le notaire attitré de Robert Giffard, seigneur de Beauport, de 1653 à 1657. Il exerça aussi en même temps comme notaire de la juridiction de Notre-Dame des Anges, seigneurie appartenant aux Jésuites.

Jean-Baptiste Badeau, notaire et capitaine de milice, père de Joseph, était l'arrière petit-fils de l'aïeul Jacques. Il demeurait aux Trois-Rivières où il épousa, le 29 octobre 1764, Marguerite Bolvin, décédée en cette ville le 10 novembre 1789 et, en secondes noces, Marguerite Pratte, le 10 janvier 1791. Elle survécut longtemps à son mari. En 1766, il était sous-bailli en cette ville. Son greffe de notaire va de 1767 à 1796. Il fut, de 1767 à 1794, le chargé d'affaires des Ursulines des Trois-Rivières.

En 1769, on voit, dans les délibérations de la Fabrique des Trois-Rivières, que Jean-Baptiste Badeau, notaire et maître-chantre, aura le droit d'occuper dans l'église un banc gratuit ; droit que conservèrent Joseph Badeaux et son fils le docteur Georges-Stanislas Badeaux.

En 1776, Jean-Baptiste Badeau était marguillier.

Le 21 février 1783, sur une copie d'un ancien acte, il se dit « Garde des minutes des anciens notaires du gouvernement des Trois-Rivières, »

Le 10 novembre 1789, en enterrant sa première femme solennellement et gratuitement, la Fabrique déclare, dans son registre, qu'elle cherche par là à reconnaître les longs et importants services rendus à l'Église par Jean-Baptiste Badeau.

Pendant l'invasion américaine de 1775-76, Jean-Baptiste Badeau tint un Journal des opérations de l'armée américaine, qui fut publié dans la Revue Canadienne en 1870, puis mis en brochure. M. Badeau servit durant cette guerre et se rendit très utile au gouvernement. Il mourut le 14 novembre 1796, âgé de cinquante-cinq ans.

Joseph Badeaux naquit aux Trois-Rivières le 25 septembre 1777. Après avoir terminé sa cléricature chez son frère, maître Antoine-Isidore Badeaux, il obtint une commission de notaire, le 29 septembre 1798.

En juillet 1799, Joseph Badeaux signait l'adresse présentée au gouverneur Robert Prescott. En septembre suivant, il souscrivait au fonds prélevé pour aider à payer les frais de la guerre. Le 28 novembre de la même année, il s'occupa de la succession de son frère Antoine-Isidore. En juin 1801, il fut au nombre de ceux qui présentèrent une adresse au lieutenant Dupré à l'occasion de son départ des Trois-Rivières. Le même mois, il signait une autre adresse présentée au capitaine Thomas Boyes, du 26 régiment, qui, lui aussi, quittait la garnison de cette ville.

M. Badeaux fut élu président d'une réunion des habitants des Trois-Rivières au sujet de la commune de cette ville, le 1 juin

1801, et en devint l'un des syndics.

En 1804, M. Badeaux était percepteur de la Fabrique. Deux ans plus tard, il était élu marguillier.

M. Badeaux fut au nombre des généreux souscripteurs au fonds de reconstruction du monastère des Ursulines après sa destruction par l'incendie, en 1806. Il souscrivit la somme de £14.3.4.

Le 19 avril 1813, M. Badeaux fut nommé shérif du district des Trois-Rivières conjointement avec Henry Blackstone, et il conserva ce poste jusqu'au 7 mars 1827. Il devint commissaire pour administrer le serment d'allégeance, le 30 juin 1812 ; commissaire pour l'ouverture et l'entretien des chemins dans le même district, le 7 juin 1815 ; juge de paix, le 30 du même mois ; commissaire pour examiner les candidats-inspecteurs de farine, le 17 juin 1818 ; commissaire pour la construction, réparation et entretien des églises et presbytères, le 1 novembre 1820. Le 3 novembre de l'année suivante, M. Badeaux sollicitait le poste de notaire royal aux Trois-Rivières ; il fut nommé à cette charge de confiance le 18 février 1823 et reçut une nouvelle commission le 11 décembre 1830, à l'avènement de Guillaume IV au trône.

En février 1816, M. Badeaux était l'un des souscripteurs au Waterloo Fund, prélevé pour venir en aide aux familles des soldats de l'armée anglaise tués ou blessés dans ce mémorable combat qui mit fin au régime impérial en France.

M. Badeaux acquit, le 14 novembre 1785, de Jean-Marie Godefroy de Tonnancour et de Marie-Catherine Pélissier, sa femme, un seizième de la seigneurie de Saint-François des Prés.

Son nom fut rayé de la liste des juges de paix par lord Dalhousie, le 21 juin 1829, à cause de ses opinions politiques. Le 8 février 1833, M. Badeaux fut nommé pour administrer le serment aux employés du gouvernement aux Trois-Rivières et, le 22 mars 1834, il sollicitait le poste de coroner pour le district des Trois-Rivières.

Joseph Badeaux servit dans la milice. Il obtint une commission de lieutenant dans la compagnie du Cap-de-la-Madeleine, le 20 mars 1798, et fut promu capitaine le 21 février 1812, dans le premier bataillon de la division nord des Trois-Rivières. Il passa un peu plus tard au huitième bataillon de cette même division et servit en cette qualité durant la guerre de 1812 - 15. Il obtint le rang de major le 5 mai 1822.

Député de la ville des Trois-Rivières à l'Assemblée législative du 18 juin 1808 au 1 mars 1810, il fut défait aux élections suivantes par M. Coffin. M. Badeaux représenta le comté de Buckinghamshire du 25 avril 1816 au 9 février 1820. Le 25 juillet suivant, il était de nouveau élu par la ville des Trois-Rivières, battant son concurrent le notaire Étienne Ranvoyzé, et il représenta cette ville jusqu'au 6 juillet 1824. Le 26 novembre 1830, les électeurs du comté d'Yamaska l'envoyaient les représenter à l'Assemblée et il conserva son mandat jusqu'au 9 octobre 1834. M. Badeaux décéda peu de temps après.

Le juge Pierre Bédard demeurait aux Trois-Rivières. Le ler juillet 1820, il écrivait à son ami John Neilson :

« Ici l'élection du bourg a été faite hier. MM. Ogden et Badeaux ont été élus par les hommes et les femmes des Trois-Rivières, car il faut que vous sachiez qu'ici les femmes votent

comme les hommes, indistinctement. Il n'y a que les cas où elles sont mariées et où le mari est vivant, alors c'est lui qui porte la voix comme chef de la Communauté. Lorsque le mari n a pas de bien et que la femme en a, c'est la femme qui vote. Le cas s'est présenté hier. J'ai un domestique du nom de Michel qui a acheté un emplacement dans la Commune il y a un an ou deux et l'a fait bâtir. Les amis de sa femme lui avaient fait entendre que c'était la façon, actuellement, de passer les contrats au nom de la femme et que cela était plus súr. Michel, en conséquence, avait fait passer le contrat au nom de sa femme. Il a été pour voter hier. On lui a demandé de faire le serment. Il a déclaré que l'emplacement était au nom de sa femme. On a envoyé chercher la femme, qui a voté pour M. Ogden et M. Ranvoyzê le candidat battu. »

Dans la Gazette des Trois-Rivières, Badeaux remercia ses électeurs, mais Ranvoyzé se fâcha et lui servit une réponse très chaude.

Dans « Les deux Papineau », M. L.-O. David dit que les femmes votaient à Montréal et que madame Joseph Papineau avait fièrement donné un vote pour son fils Joseph aux élections de novembre 1809. Mais, comme d'habitude, M. David ne donne pas la source où il a puisé son renseignement. En tout cas, que des femmes aient voté à Montréal et aux Trois-Rivières, le fait ne paraît pas avoir été habituel dans la province. S'il l'eut été, ni Bédard ni David n'auraient pris la peine de mentionner la chose.

Benjamin Sulte publiait dans ses Mélanges Historiques un article intitulé Cinq Maîtres-Chantres.

« Trois de ceux-ci furent Jean-Baptiste Badeaux, son fils Joseph et son petit-fils le docteur Georges-Édouard (sic). Le pre-

mier avait une voix sympathique et vibrante, d'une parfaite justesse et qui se tenait dans l'esprit du plain-chant.

« Son fils, Joseph, suivit sa trace, mais avec une voix qui eût rempli une vaste cathédrale et qui « brisait les vitres » de l'église paroissiale. Après avoir abandonné le chœur pour raison d'âge, il ne se gênait pas de reprendre de son banc les chantres qui entonnaient de travers ou qui faussaient. Ce beau talent resta enfoui dans un coin ignoré de l'univers, alors que des chanteurs, moins favorisés de la nature, brillaient sur les grandes scènes de l'Europe.

« Le docteur Georges-Edouard Badeaux son fils, raviva le lustre de nos maîtres-chantres, avec une modestie que son immense talent doit rendre plus héroïque. Il vient de mourir (1887), comblé d'années, entourê du respect de ses milliers d'amis et laissant le souvenir de nombreux bienfaits. Je l'ai entendu dans ma jeunesse, alors que sa puissance vocale était à l'apogée. Son chant était une prière, une élévation de l'âme, un cri de l'être humain vers Dieu. Sa voix montait au ciel. Une poésie suave et pénétrante nous inondait à ces accents incomparables. Un soir du mois de mai, en l'écoutant, j'ai composé, dans l'église, des couplets qui commencent ainsi :

Ô ! TEMPLE DE LA FOI CHRÉTIENNE !

« Il était de ces hommes qui ne savent pas qu'ils sont artistes et qui, cependant, s'emparent de nous par la force même de leur vertu et de leur talent. Quand il me parlait, j'avais envie de l'appeler Maître, mais je sentais qu'il en eut été surpris.

« Les Montagnards de Rolland passèrent une quinzaine aux Trois-Rivières, en 1856. M. Badeaux fit leur connaissance et

chanta devant eux. J'ai été témoin de l'admiration de ce corps d'élite pour le Canadien français sans prétention qui leur révélait les trésors de sa voix d'archange. On lui demanda de monter la gamme — il atteignit le haut de l'échelle. On voulut savoir si son organe avait du volume — il ouvrit la fenêtre et se fit entendre par toute la ville. On fut curieux de connaître la durée de son souffle il lança une note et la soutint pendant que les Montagnards chantaient un couplet de cantique. Oh ! le brave, l'honnête homme, le digne chantre.

« Sa messe préférée était la Bordelaise. Il nous la donnait d'inspiration. Lorsqu'éclatait dans sa bouche le

CUM SANCTO SPIRITU

nous levions les yeux pour voir descendre l'Esprit Saint. On devient poète en écoutant ces génies inconnus.

« M. Badeaux a fait autant pour le sentiment religieux que tous les prédicateurs qui ont prêché, de 1830 à 1870, dans l'église paroissiale des Trois-Rivières.

« Lorsque Hyppolite Godin, avec sa clarinette magique, venait de dominer l'orchestre et l'orgue de la paroisse, la voix de M. Badeaux se répandait au-dessus des chœurs et faisait oublier l'instrumentiste, Celui-ci pourtant avait de la valeur.

« C'est Hyppolite Godin qui m'a parlé le premier de Paganini. C'est le docteur Badeaux qui m'a fait comprendre Lablache. Ni l'un ni l'autre n'était violoniste ou basse-taille, mais qu'importe ! Les artistes se devinent à travers l'espace.

« Un dimanche de 1872, j'étais assis au jubé de l'orgue, près du docteur Badeaux. M. Élizée Panneton, qui est à l'orgue, le re-

garde comme pour dire : « Allez-y ». Le docteur se lève et chante le sanctus. Non, jamais, jamais vous ne retrouverez ces accents, ce suprême enchantement de la vraie poésie, cette élévation au-dessus des choses du monde, ce je ne sais quoi d'infini que nous comprenons mal parce que nous sommes des dieux tombés.

« Cultivons la musique d'église. Elle parle à l'âme. »

Joseph Badeaux, dit l'Histoire des Ursulines des Trois-Rivières, donnait le pain bénit à la paroisse chaque fête des Rois.

En 1821, on ouvrit sur ses terrains la rue Badeaux.

Entré à l'Assemblée législative, Joseph Badeaux donna son premier vote en 1809 en faveur de Jean-Antoine Panet candidat à la présidence de cette chambre. Le 21 avril, il appuyait la motion de M. Blackwood pour continuer le bill concernant les étrangers qui entraient dans la province. Absent de la Chambre le 4 mai, il ne vota pas pour l'expulsion de son collègue Hart. Le 21 février 1810, il appuyait une motion de M. McCord pour continuer le bill concernant les étrangers. Le 1 mars 1810, il vota en faveur de l'inégibilité des Juges à l'Assemblée.

Le notaire Joseph Badeaux se maria deux fois : en premier lieu, en 1800, avec Marguerite Dumont. Elle mourut le 30 avril 1801 en donnant naissance à son premier enfant. En secondes noces, avec Geneviève Berthelot d'Artigny, le 16 mars 1802. Cette dernière était la sœur d'Amable Berthelot qui fut député des Trois-Rivières. Il eut quinze enfants. En voici la liste :

Avant Joseph Badeaux, le nom s'écrivait sans x. Les descendants de celui-ci ont suivi son exemple.

OGDEN, Charles-Richard

(1791 — 1866)

Fils de l'honorable Isaac Ogden, l'un des réfugiés loyalistes de la révolution américaine, qui devint juge de la cour du Banc du Roi à Montréal, et de sa seconde femme, Sarah Hanson, il naquit à Québec le 6 février 1791. Il fit ses études sous la direction du Révérend M. Doty, des Trois-Rivières, et de M. Skakel, de Montréal, puis il étudia le droit. Admis au barreau le 21 février 1812, il alla s'établir aux Trois-Rivières, mais il revint peu après à Montréal et y ouvrit un bureau en société avec M. Alexander Buchanan. Ce bureau s'acquit bientôt une grande réputation et obtint une belle clientèle.

Peu après la déclaration de guerre par les États-Unis, en juin 1812, M. Ogden était nommé lieutenant et quartier-maître du premier bataillon de milice de la division des Trois-Rivières (22 juillet). Il permuta ensuite au huitième bataillon de cette même division, et en devint le paie-maître.

M. Ogden fut nommé, le 17 octobre 1815, secrétaire et trésorier de la commission chargée de la construction d'une prison aux Trois-Rivières.

M. Ogden se lança de bonne heure dans la politique. Dès le 13 mai 1814, alors qu'il n'était âgé que de vingt-trois ans, il était élu l'un des représentants de la ville des Trois-Rivières à l'Assemblée législative, poste qu'il occupa jusqu'au 6 juillet 1824. De nouveau élu le 13 septembre 1826, il continua de siéger en Chambre jusqu'au 11 janvier 1833, lorsqu'il donna sa démission.

Au cours de la session de 1819, M. Ogden porta plainte contre le juge Bédard, des Trois-Rivières, qu'il accusait d'abus d'autorité, d'attentat à la liberté individuelle, et d'avoir dégradé la dignité de ses fonctions en les faisant servir à satisfaire ses vengeances personnelles. M. Ogden avait été emprisonné par son ordre pour libelle et désobéissance à la cour. Le comité spécial de l'Assemblée auquel la plainte avait été renvoyée, déclara qu'elle était nullement fondée. M. Bédard avait encore de bons amis à l'Assemblée.

Quatre ans plus tard, M. Ogden qui était le chef et le principal porte-parole de l'opposition en Chambre, proposa un amendement aux résolutions énergiques que la majorité proposait contre le projet d'union, mais cet amendement ne réunit que trois voix.

« La raison, disait-il, pour laquelle l'union a causé une profonde alarme parmi les sujets d'origine française, est connue du gouvernement de Votre Majesté, et s'il venait nécessaire de déduire des raisons pour prouver combien la mesure que le gouvernement de Votre Majesté vient d'adopter est nécessaire, les suivantes pourraient être énoncées et considérées comme conclusives sur ce sujet : une jalousie et un manque de confiance en l'honneur et la droiture du gouvernement impérial, sur toutes les mesures qu'il a pu adopter pour promouvoir le bonheur des sujets canadiens de Votre Majesté, a été entretenue avec malheureusement trop de succès parmi les ignorants et les imprudents, la crainte d'une innovation ou d'un changement des anciennes coutumes et habitude agit fortement sur cette classe bien intentionnée mais sans éducation des habitants de cette province, et dans le cas où cette entrave à faire goûter les sentiments et les principes d'un sujet britannique ne serait pas par elle-même suf-

fisante, elle a été adroitement fortifiée au moyen de considérations religieuses. Les garanties inviolables des traités et des actes du gouvernement impérial ont à peine servi à dissiper le manque de confiance qu'il est jugé nécessaire d'alimenter sur ce sujet, et Votre Majesté peut seule pleinement et équitablement apprécier jusqu'où cet esprit devient justifiable dans la réalité des choses, et jusqu'où il est consistant avec la saine politique de s'y soumettre. »

« Cet amendement, ajoutait M. Bédard, aussi intempestif que ridicule, au milieu de la réprobation générale que causait le projet d'union parmi les canadiens ne fut appuyé que par deux anglais Oldham et Garden. Le président de la chambre le repoussa sur le principe qu'il était diamétralement opposé aux résolutions que la chambre venait d'adopter. Ogden en appela à la chambre de la décision du président, mais cet appel fut rejeté. Le gouverneur s'engagea à transmettre l'adresse de l'Assemblée au roi et aux chambres anglaises. »

M. Ogden avait été fait conseil du Roi le 9 janvier 1816, et il fut nommé solliciteur général du Bas-Canada le 14 octobre 1818, en remplacement de M. David Ross, avocat de Montréal, et il occupa ce poste jusqu'au 12 janvier 1833, lorsqu'il fut promu procureur général. M. Ogden avait déjà agi comme substitut du procureur général pour le district des Trois-Rivières, de 1818 à 1825. Il avait obtenu ce poste, dit Bibaud, grâce à sa parenté avec lord Lyndhurst, mais M. Ogden a démenti cette assertion.

De 1833 à 1837, il demeura à Québec, mais dès les débuts de la rébellion il transporta de nouveau sa résidence à Montréal et y demeura jusqu'à l'union de 1841.

Le gouverneur Charles Poulett Thomson, l'appela au Conseil spécial, le 16 avril 1840, et il y siégea jusqu'à l'Union.

M. Ogden fut l'un des fondateurs, en 1827, du club appelé " Brothers in Law ", ainsi que de la Bibliothèque des Avocats en 1828 et dont il fut l'un des directeurs.

Le 12 décembre 1837, M. Ogden fut nommé commissaire pour administrer le serment d'allégeance.

C'est à M. Ogden qu'incomba la tâche de poursuivre les « patriotes » de 1837 et 1838, Il s'en acquitta avec zèle, à la satisfaction de sir John Colborne, dont il était le conseiller intime.

Ce fut à lui que fut dévolu le devoir, en sa qualité de procureur général, de prendre les dispositions voulues pour le transport aux Bermudes des huit prisonniers politiques condamnés à l'exil par Durham.

M. Ogden, qui s'était tenu à l'écart de la politique depuis 1833 pour se rendre au désir du Bureau colonial, se présenta à la députation dans la ville des Trois-Rivières, à la demande expresse de lord Sydenham, et il y fut élu le 8 avril 1841. Il siégea à l'Assemblée législative du Canada uni jusqu'à la fin du premier parlement, le 23 septembre 1844, et fit partie de l'Exécutif, comme procureur général du Bas-Canada, du 13 février 1841 au 15 septembre 1842.

Le 20 juillet 1841, M. de Gaspé, ancien shérif de Québec qui avait été arrêté et incarcéré pour dette à la Couronne, demanda au parlement sa mise en liberté. Cette demande fut renvoyée à un comité de la Chambre, dont faisaient partie, M. Ogden en sa qua-

lité de procureur général, M. Christie, Neilson et autres députés. Ce comité fit un rapport favorable.

Son cas est véritablement pénible et la loi a été exécutée avec trop de rigueur, lisait-on dans ce rapport. Une loi fut passée pour le libérer et le gouverneur y donna la sanction royale le 5 septembre 1841.

Ayant obtenu un congé d'un an, en 1841, M. Ogden partit pour un voyage de repos en Europe. De retour au pays l'année suivante, il apprit que le ministère Draper dont il faisait partie avait été remplacé par celui de La Fontaine et qu'il avait perdu son poste de procureur général échu au nouveau premier ministre, Louis-Hippolyte La Fontaine. Il protesta auprès de sir Charles Bagot mais ce fut en vain, son éloquent plaidoyer ne put changer le nouvel état de choses et il dut se résigner à la perte de son emploi de procureur général.

M. Ogden avait été l'un des commissaires nomméa en 1842, pour rréviser et consolider les statuts du Bas-Canada.

M. Ogden se retira alors en Angleterre où on lui offrit d'autres emplois en compensation, mais il les refusa. Ayant été admis au barreau anglais, il accepta un peu plus tard le poste de procureur général de l'Île de Man, et, en 1857, il devint aussi District Registrar à Liverpool. Il conserva ces deux emplois jusqu'à sa mort arrivée en février 1866.

M. Ogden avait épousé en premières noces, le 24 juillet 1824, Mary, fille du général Coffin. Après la mort de celle-ci, survenue le 20 juin 1827, il convola en secondes noces, le 3 août 1829, avec Suzan, fille aînée d'Isaac Winslow Clarke, commissaire général

adjoint, à Montréal. De cette seconde union, il eut cinq enfants, quatre fils et une fille. Madame Ogden décéda en 1839.

M. Ogden était anglican.

Dans une notice biographique de M. Ogden, dit M. Buchanan, il est dit que : « comme fonctionnaire public, M. Ogden remplit hardiment ses devoirs fort souvent d'une nature très ardue et parfois pénible sans peur et impartialement. Qu'il s'en acquitta à la satisfaction de son souverain et de ses aviseurs est chose manifeste vu l'importance des différents postes qui lui furent successivement assignés. Dans la conduite des causes portées en cour criminelle, il fut singulièrement heureux et ceci, surtout parce qu'il appliquait fermement la loi sans jamais perdre de vue que la justice doit être administrée avec modération. Comme membre de l'Assemblée du Bas-Canada, il fut hardi et implacable dans la poursuite de ce qu'il croyait être juste, disant toute sa pensée en face d'une énorme majorité, Il était respecté et même aimé de ses plus violents adversaires politiques à cause de sa dignité, de son honnêteté, de sa franchise et de sa bonne humeur. Durant les jours sombres et agités de 1837 à 1841, et des rapports de M. Ogden avec les événements, il n'est pas besoin de les commenter ici. Un quart de siècle s'est écoulé depuis et l'on peut les laisser à l'historien. Il eut des devoirs très difficiles et pénibles à remplir et nous croyons que peu de personnes eussent voulu ou eussent pu s'en acquitter mieux que lui. Qu'il y eut des différences d'opinions quant à la politique qu'il fut appelé à appliquer, une chose au moins ne souffre pas de doute — dans le rajustement des affaires après la tempête, il fit tout son possible pour obtenir justice pour toutes les classes de sujets de Sa Majesté. Dans la vie privée, M. Ogden était aimable, estimé et génial, aimant le plaisir et la

plaisanterie et heureux d'un bon mot. Doux et libéral avec tous ses subordonnés et ses amis et n'oubliant jamais un ami ou un service rendu, il avait cette qualité essentielle à un homme public et possédait d'une manière remarquable par les plus grands d'entre eux, celle de distinguer ceux qui pouvaient rendre de bons services et il se les attachait, fermement et affectueusement. Il mourut en février 1806, âgé de 75 ans. »

Quant à son amour de la gaîté et de la plaisanterie, nous en avons cité un exemple dans notre article sur le juge Foucher. Nous y renvoyons le lecteur. Il est peut-être sage aussi d'imiter l'auteur anonyme de la notice reproduite ci-haut et de ne pas porter de jugement sur la conduite politique de M. Ogden, surtout quant à ce qui a trait à l'insurrection de 1837-38. Comme lui

« Imitons de Conrart le silence prudent »

et laissons la besogne à d'autres que cela pourrait intéresser. Qu'il suffise de dire qu'il était un Britisher to the core et qu'il remplit ses devoirs honnêtement suivant les dictées de sa conscience.

Charles-Richard avait un frère, Isaac-Gouverneur, qui fut shérif aux Trois-Rivières de 1827 à 1867. Un autre frère, David, fut admis au barreau en 1803, servit pendant la guerre de 1812-15 et mourut en Angleterre en 1819. Un troisième, Peter-Skeene, né en 1794, devint membre de la compagnie de fourrures du Nord-Ouest et demeura dans l'Ouest. Il est mort en 1854, près d'Oregon City. Il a publié sous le pseudonyme « A fur Trader » un volume de réminiscences intitulé Traits of American Indian life and character. Enfin, un quatrième, nommé Henry, est décédé à

New-York, et sa sœur Harriett Lawrence épousa le général Evans, compagnon de l'ordre du Bain.

Nous n'avons rien pu trouver au sujet des enfants de Charles-Richard Ogden.

L'amiral sir Isaac Coffin et Thomas Aston Coffin, de Québec, étaient les oncles de Charles-Richard,

BERTHELOT, Amable

(1777-1847)

Amable Berthelot descendait de Charles Berthelot, né à Saint-Etienne-du-Mont, en 1705, fils de Claude-Denis Berthelot et de Marguerite de Saint-Saulier, de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, Paris, France. Charles épousa Thérèse Roussel, à Québec, le 25 septembre 1727.

Notre député était le fils de Michel-Amable Berthelot d'Artigny (1744-1815), avocat, et pendant plusieurs années l'un des membres marquants de l'Assemblée législative du Bas-Canada, et de Geneviève Bazin. Fille de Jean Bazin et de Marie-Angélique Ratté, elle était née à Saint-Vallier le 15 septembre 1746.

Amable naquit à Québec le 10 février 1777, fit ses études au Séminaire de cette ville, puis son droit, et fut admis au barreau le 16 janvier 1799. Il vint s'établir aux Trois-Rivières et ne tarda pas à s'y distinguer. Ses succès lui attirèrent bientôt une clientèle considérable pour l'époque.

M. Berthelot servit durant la guerre de 1812-15 en qualité de capitaine au premier bataillon de la division des Trois-Rivières, commandé par le lieutenant-colonel Louis-Charles Foucher. Il représenta, conjointement avec M. Charles-Richard Ogden, la ville des Trois-Rivières à l'Assemblée législative, du 13 mai 1814 au 29 février 1816, et, de nouveau, cette fois avec M. Ranvoyzé, du 28 août 1824 au 5 juillet 1827.

Àla mort de son père, survenue le 10 mai 1815, Amable avait hérité d'une grande fortune. Il abandonna alors la pratique du droit, ferma son bureau aux Trois-Rivières, et retourna demeurer à Québec afin de s'y livrer à l'étude, en particulier à celle de l'histoire du Canada.

Quelques intérêts de famille et le désir de voir Paris l'avaient engagé à y passer en 1820. Il y demeura près de cinq ans et y acheta une bibliothèque contenant un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire du Canada et de l'Amérique. Cette bibliothèque devint par la suite le noyau de la bibliothèque du parlement de Québec.

Revenu à Québec, M. Berthelot devint de nouveau député de la ville des Trois-Rivières comme on l'a vu plus haut.

Il fit un nouveau voyage en France en 1831 et y passa deux ans.

Dans son Voyage en Europe, M. François-Xavier Garneau, notre futur historien, eut le plaisir de rencontrer M. Berthelot.

« Je fus assez heureux cette fois pour rencontrer M. Berthelot, avec qui je fis une partie de mes courses. M. Berthelot était un ancien avocat de Québec, en possession d'une belle fortune, et

qui avait abandonné depuis longtemps la pratique pour se livrer entièrement à l'étude. Des parents et des intérêts de famille l'avaient déjà appelé une fois ou deux en France. Je ne pouvais avoir de meilleur cicerone.

Nos relations amicales formées à Paris ont duré jusqu'à la fin de ses jours. M. Berthelot est mort pour ainsi dire dans mes bras. C'était un homme instruit et ennemi de cet esprit d'intrigue et de comédie qui sert tant aujourd'hui aux adorateurs de la fortune, Il était revenu de beaucoup d'erreurs courantes dans son bas âge, de ces erreurs que l'esprit inépuisable de Voltaire avait fait agréer partout au milieu du rire inextinguible dont il avait accablé l'hypocrisie et la corruption de son temps. Il s'ennuyait de sa vie de célibataire, et regrettait souvent la société d'une épouse bien-aimée qui aurait embelli la solitude de sa vieillesse. »

De retour au Canada, M. Berthelot entra de nouveau au parlement comme député de la haute-ville de Québec qu'il représenta du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838 quand la constitution de la province fut suspendue.

Sous l'Union, M. Berthelot représenta le comté de Kamouraska du 8 avril 1841, jusqu'à sa mort survenue le 24 novembre 1847.

« Excellent parleur au parlement provincial, dont il était membre, dit Bibaud s'il ne sut pas plus que d'autres prévoir les suites inévitables d'une politique outrée, il les déplora à temps et mourut retiré en 1848… »

M. Berthelot fut membre de la Société Littéraire et Historique de Québec, prit beaucoup d'intérêt à ses travaux et publia à Québec en 1827, « Dissertation sur le Canon de Bronze », trouvé en

1826, sur un banc de sable, dans le Fleuve Saint-Laurent, au-devant de la paroisse de Champlain, dans le district des Trois-Rivières.

« Dans la première partie de cet écrit, dit M. G.-B. Faribault l'auteur entreprend de prouver que Jacques Cartier ne fit pas naufrage sur un rocher, auquel une tradition erronnée a conservé en Canada, le nom de « La Roche de Jacques Cartier ». Dans la seconde partie, l'auteur conjecture que le Canon de Bronze ainsi trouvé a dû appartenir à Verrazzani, et que c'est ce dernier qui fit naufrage dans ce même endroit.

« L'auteur a bien établi sa première proposition ; mais il n'en est pas de même à l'égard des conjectures qu'il hasarde sur ce canon, et du naufrage présumé de Verrazzani. Qu'on lise attentivement Marc Lescarbot ; on y verra tout au contraire, que la pantomime que l'auteur ſait jouer aux sauvages dans leur entrevue avec Cartier, n'avait aucun rapport avec le naufrage de Verrazzani, mais que c'était, comme dit Lescarbot, une finesse et ruse des sauvages pour empêcher Cartier de faire le voyage de Hochelaga. »

Nous avons aussi, de la plume de M. Berthelot, « Discours à la Chambre pour la publicité de l'hypothèque » (1827) ; « Essai de grammaire française suivant les principes de l'abbé Girard » Québec, 1842, et « Dissertation sur la découverte des restes de la petite Hermine, avec une carte de Québec », 1844.

M. Berthelot avait été nommé commissaire pour administrer le serment d'allégeance, le 24 janvier 1834.

« Patient et studieux, lit-on dans le Bulletin des Recherches Historiques, M. Berthelot était un des hommes les plus savants

de ce pays. Il s'adonna à plusieurs sciences. Le droit, l'économie politique, l'histoire, la botanique, la grammaire ont occupé successivement ses loisirs, la dernière surtout absorbait presqu'exclusivement tout son temps dans les dernières années de sa vie. Il a consigné le fruit de ses recherches et de ses réflexions sur cette branche dans plusieurs dissertations qui ont vu le jour, et dans deux ouvrages moins remarquables par leur volume que par l'ingénuité et la profondeur de l'auteur, et publiés sous le nom de Essai de grammaire francaise (imprimé à Québec en 1840), et Essai d'analyses grammaticales (imprimé en 1843). S'appuyant sur les principes du célèbre abbé Girard, le premier des grammairiens modernes, et l'auteur si délié et si fin des synonymes français, M. Berthelot a introduit dans ses deux ouvrages, comme partie essentielle et fondamentale, l'analyse logique de la phrase, à laquelle il a donné une nomenclature qui explique la nature constructive de chaque mot en la désignant, à peu près comme les chimistes ont fait pour nommer les substances et leurs combinaisons. Il a simplifié ainsi considérablement l'étude de la grammaire à laquelle il se proposait de rattacher la logique et la rhétorique, séparées d'elle depuis quelques siècles, dans un travail qu'il a laissé inachevé. La méthode de M. Berthelot a eu ses détracteurs et ses incrédules comme toutes les nouveautés, mais elle a fait aussi de nombreux adeptes, à la tête desquels l'on peut placer le surintendant de l'éducation du Bas-Canada. Elle a été adoptée par le collège Sainte-Anne, et elle est suivie dans plusieurs des meilleures écoles élémentaires.

« M. Berthelot a publié aussi quelques opuscules historiques dans les journaux du temps ou sous forme de brochures. Celui qui a attiré l'attention davantage, est le mémoire dans lequel il prétend, sur un canon de bronze trouvé accidentellement dans le

Saint-Laurent, au-dessus de Québec, que le fameux navigateur Verrazzani a découvert ce fleuve avant Jacques Cartier. Mais cette assertion, fondée sur une simple hypothèse, n'a pas été admise, et ne peut l'être sans preuve plus forte contre les droits du navigateur français, qui a toujours joui sans contestation jusqu'à nos jours de l'honneur d'avoir le premier découvert le Canada.

« Plus homme de cabinet qu'homme d'activité et de mouvement, M. Berthelot s'est distingué dans le parlement moins par l'initiative qu'il a prise dans les affaires, que par sa modération, sa fermeté et sa loyauté à la couronne. Fier et indépendant par caractère, il a toujours marché avec le parti libéral, et ne s'est jamais séparé de la cause de ses compatriotes, qu'il a constamment soutenus dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. En 1837, il eut le courage de se prononcer contre l'agitation naissante dans l'assemblée publique qui eut lieu à l'école des Glacis, alors que le peuple murmurait tout haut, dans son désappointement, contre la politique astucieuse de la métropole, et il se rendit auprès des chefs canadiens pour leur communiquer ses craintes sur l'avenir d'après la tournure que prenaient les choses, ne cessant pas en même temps cependant, et en toute occasion, de parler en faveur des droits de ses compatriotes, bien contraire en cela à certaines gens qui criaient dans ces jours de trouble comme des démagogues forcenés sur les places publiques, et qui sont devenus, aujourd'hui que l'Angleterre fait peser son joug plus fort sur leurs compatriotes, les serviles adulateurs de ses ministres les plus méprisés et les plus méprisables. Doué de plus d'esprit analytique que d'imagination, et timide par nature, prononcer un discours, c'était pour lui, comme il le disait, un travail pénible ; mais sa diction était toujours correcte et pure, quoiqu'il vécut dans un temps où l'on ne se piquait pas, comme à présent,

de perfection sur ce point, et ses raisonnements étaient enrichis de recherches qui annonçaient une vaste lecture. Quoique sévère et chaste dans son style, il était, chose singulière, sujet à tomber dans l'exagération dans les intonations de sa voix et dans son geste, ce qui détruisait quelquefois l'effet de ses paroles chez le commun de ses auditeurs.

« Dans la vie privée, M. Berthelot avait, comme l'a dit un journaliste d'esprit, cette urbanité et cette politesse facile et délicate de l'ancienne société française dont le type s'efface tous les jours au contact des manières raides et empesées des uns, ou des allures brusques et grossières des autres. Ami sûr et sincère dans le commerce de la vie, il fut toujours étranger à tout esprit d'intrigue, et mit le plus grand soin à se tenir à l'écart de ces coteries dont l'égoïsme forme le principal mobile et que le peuple, dans sa mauvaise humeur, flétrit d'un nom ironique, car ces coteries finissent toujours par pénétrer dans le champ de la politique pour exploiter, à l'avantage de leurs inimitiés, la bonne foi du peuple et les faveurs du gouvernement auxquelles elles aspirent en secret. Tel fut l'homme dont nous venons de retracer brièvement la vie, et que nous avons tâché de représenter tel que nous l'avons connu. Sa perte sera longtemps regrettée par les amis des lettres et de l'éducation, choses dont ils savent que le pays a besoin pour tenir sa place à côté des états éclairés qui nous avoisinent. »

M. Berthelot ne s'était pas marié. Il laissa deux enfants illégitimes ; Adèle, née en 1813, épousa à Québec, le 9 juillet 1831, sir Louis-Hippolyte La Fontaine. Elle mourut à Montréal le 24 mai 1859, âgé de quarante-six ans. Elle n'avait pas eu d'enfants ; Amable épousa Zoé Desrochers. Il était docteur en médecine et demeurait à la Rivière-du-Chêne. Il fut arrêté en 1837. « Son seul

crime, écrivait La Fontaine, est d'être médecin et surtout d'être mon beau-frère.

Une sœur de notre député, Geneviève, épousa Joseph Badeaux, notaire et député.

L'abbé Charles Berthelot, chapelain des Ursulines des Trois-Rivières de 1825 à 1829, était le cousin d'Amable. Une des sœurs de l'abbé épousa le notaire Joseph-Bernard Planté, de Québec, qui fut membre de l'Assemblée législative de 1796 à 1809, et l'un des fondateurs du journal Le Canadien, en 1806.

Une plaisante anecdote pour terminer.

Lorsque M. Berthelot demeurait aux Trois-Rivières, il occupait, rue Saint-François, une antique maison, qui fut longtemps la demeure du shérif Ogden.

Un jour, rencontrant le grand vicaire Caron, M. Berthelot lui dit : « Je viens de découvrir dans ma cave une belle cachette : douze bouteilles de vieux vin, enterrées profondément ; je l'ai tout bu, il était excellent, »

M. Berthelot était évidemment un fin gourmet.

Le juge Joseph-Amable Berthelot, né à Saint-Eustache, le 8 mai 1815, du mariage de Joseph-Amable Berthelot, notaire, et de Marie-Michelle Hervieux, était le cousin d'Adèle Berthelot, fille de notre député et épouse de sir Louis-H. La Fontaine. Il est mort à Montréal le 24 juillet 1897. Il avait, lui aussi, été arrêté et détenu en prison en novembre 1838.

Le marché Berthelot et les rues Sainte-Geneviève, Saint-Michel, Saint-Amable et d'Artigny, à Québec, portent les noms de

Michel-Amable et de ses trois enfants, noms qui leur furent donnés par Charles-Amable Berthelot, lorsqu'il fit la division du grand terrain qu'il avait acheté, en dehors de la porte Saint-Jean, vers la fin du dix-huitième siècle, suivant le juge Joseph-Amable Berthelot, de Montréal.

Dans un contrat de mariage passé devant Télesphore-Antoine Kimber, notaire, et déposé aux Archives judiciaires à Montréal, sous le numéro 354, Amable et Michel Berthelot signèrent comme témoins pour leur nièce, Julie-Angélique Badeaux, fille de leur sœur, Geneviève, qui épousa Louis-Charles Cressé, avocat, le 15 juillet 1825.

VÉZINA, Pierre

(1772-1852)

Sous le titre L'Ancêtre des Vézina, M. Lucien Serre nous donne de copieux renseignements sur ce personnage et sur l'origine du nom.

« L'origine de ce nom, d'après Tanguay, est Voisine ; nous lui préférons, comme étant plus naturelle celle de Vésine que lui donne N.-E. Dionne, ancien professeur d'archéologie à l'Université Laval. Les Québécois ont encore présent à l'esprit les exploits du célèbre aviateur Vézine lorsque ce dernier survolait leur ville. Comme nom commun qui aurait donné naissance au nom propre, Vézine désigne un vent du sud-ouest, particulier à certaine région du Rhône ; et, ajoute Dionne, une vézinée est une averse. Ces deux vocables appliqués à celui qui le premier aurait

porté le nom de Vézine ont-ils servi à marquer l'une de ses qualités morales, l'énergie, laquelle se serait manifestée par des tempêtes ou des averses à la rencontre d'obstacles ou, de contradictions ? S'il n'est pas défendu de le soupçonner nul cependant ne pourrait l'affirmer.

« À la fin du premier volume de son Cours d'Histoire du Canada, l'abbé Ferland nous apprend que Jacques Vézina était de Puyravault dans l'Aunis.

« Le Livre d'or dit qu'il s'est établi à l'Ange-Gardien en 1666. Or nous avons trouvé au greffe de maître Guillaume Audouart à la date du 11 janvier 1660, un transport de concession par Louis Gamaut et Jean Jacquereau à Jacques Vézina. C'est donc en 1660 et non en 1666 que Jacques Vézina s'est établi à l'Ange-Gardien ».

« Jacques Vézina était arrivé au pays en 1659, il était maître tonnelier. Il pouvait alors avoir une cinquantaine d'années, étant né vers 1610 d'après les recensements de 1667 et 1681.

« Jacques Vézina avait épousé Marie Bourdon en France, vers 1640. Leur fils François naquit en 1642, en France.

« Jacques était marguillier en charge lorsque fut construite l'église actuelle de l'Ange-Gardien qui remonte à 1675. Il mourut dans sa 77 année, le 38 juin 1687. »

Dans le même volume, M. Berneval ajoute quelques notes qui complètent l'article de M. Serre.

« Jacques Vézina, né entre 1609 et 1611, ancêtre des Vézina canadiens, dut se marier à Puyravault (Charente-Inférieure) avec Marie Boisdon — non Bourdon — née entre 1615 et 1617. »

« De 1655 à 1659, Jacques Vézina est marchand à La Rochelle.

Fils de Pierre Vézina et de Marie-Charlotte De Guise, Pierre naquit à Québec en 1772 et il épousa en cette ville, le 11 mai 1798, Julie, fille d'Étienne Ménard et de Louise Gauvreau. Il venait d'être admis à la pratique du droit le 10 mars précédent, après avoir fait sa cléricature d'abord chez M. Jacques-François Cugnet, puis, après la mort de celui-ci, sous M. Jean-Antoine Panet. Il alla s'établir aux Trois-Rivières. Il y était dès juin 1799, lorsqu'il signa l'adresse présentée par les citoyens de cette ville au capitaine Boyes, du 26 régiment, lors de son départ des Trois-Rivières où il tenait garnison. M. Vézina fut fait conseil du Roi le 15 juillet 1824.

Lors de l'élection partielle qui eut lieu le 11 avril 1807 pour remplacer John Lees, décédé, comme représentant de la ville des Trois-Rivières à l'Assemblée législative, il y avait quatre candidats sur les rangs : Matthew Bell, Thomas Coffin, Vézina et Hart. Voyant qu'il n'avait aucune chance d'être élu, Vézina se retira de la lutte en faveur de M. Coffin, mais Hart fut élu.

Aux élections générales qui eurent lieu aux Trois-Rivières en mai 1808, M. Vézina et le juge Foucher étaient candidats, mais ils furent défaits par MM. Joseph Badeaux et Ezékiel Hart. Huit ans plus tard, le 25 avril 1816, M. Vézina était élu dans la même ville, succédant à M. Amable Berthelot, Il siégea à l'Assemblée jusqu'au 9 février 1820. En politique, M. Vézina était l'émule du juge Foucher, c'est-à-dire bureaucrate, mais il n'eut pas autant de succès dans le fonctionnarisme.

Le 6 juin 1828, Pierre Vézina sollicitait le poste de juge à Sherbrooke. Il renouvela sa demande le 3 mai 1829 mais il n'obtint

pas ce qu'il désirait. Il fut nommé, le 15 mai 1830, conjointement avec Benedict-Paul Wagner et Charles Lafrenaye, commissaire pour la construction d'un pont sur le Saint-Maurice. Ce pont était réclamé par les habitants depuis plus de vingt ans. Le 16 février 1832, M. Vézina demandait de nouveau un poste de juge. Sa requête demeura encore sans effet. Le 26 juillet de cette année il fut nommé commissaire pour la subdivision des paroisses et, le 6 octobre suivant, il résignait ce poste. Le 9 juillet 1832, il sollicitait le poste d'avocat-général du Bas-Canada mais ne l'obtint pas. Ce fut M. André-Rémi Hamel, de Québec, qui fut l'heureux mortel à qui échut ce poste envié. Le 22 mars 1834, M. Vézina demandait encore en vain le poste de coroner aux Trois-Rivières. Son rival heureux fut M. David Chisholme. M. Vézina fut fait juge de paix le 13 avril 1837 et commissaire pour administrer le serment d'allégeance aux Trois-Rivières, le 21 décembre suivant. Cette nomination de juge de paix n'eut pas l'heur de plaire à M. Wagner qui présidait la cour des magistrats depuis vingt-cinq ans. En leur qualité de Conseil du Roi, Pierre Vézina et Pierre-Benjamin Dumoulin, avaient préséance sur les autres juges de paix. Aussi Wagner refusa-t-il d'agir et se retira dans la vie privée.

Le 15 décembre 1838, notre héros demanda de nouveau une position de juge. Non découragé par ses nombreux insuccès cet éternel solliciteur réitérait sa requête le 24 juin 1840, mais il ne fut pas plus heureux que précédemment. La guigne le poursuivait évidemment.

Pierre Vézina avait servi dans la milice pendant la guerre de 1812-15. Capitaine au premier bataillon de la division des Trois-Rivières, il fut transféré au troisième bataillon de Berthier le 25

mai 1812. Il fut aussi pendant quelque temps capitaine au huitième bataillon de la division des Trois-Rivières.

M. Vézina reçut une nouvelle commission de conseil du Roi en 1830 et, en 1838, celle de conseil de la Reine.

Il décéda aux Trois-Rivières le 5 décembre 1852, âgé de 80 ans. Il était le doyen d'âge du barreau du Bas-Canada.

De son mariage avec Julie Ménard, il eut entre autres enfants, Pierre-Édouard, qui fut admis au barreau le 27 octobre 1831. Né le 8 octobre 1810, il mourut à Drummondville le 2 juin 1862.

Augustin-Alexandre Vézina, frère de Pierre, était courtier à Québec. Il épousa, en cette ville, le 8 janvier 1816, Marie-Anne Chinic, fille de Martin Chinic, marchand de cette ville.

Benjamin Sulte croyait Pierre Vézina bien naïf. Dans son article sur le comte d'Ancour, il raconte ce qui suit :

« L'avocat Pierre Vézina semble avoir imaginé d'identifier le comte de Caulaincourt. On allait jusqu'à dire que le comte avait des remords de sa participation au meurtre du duc d'Enghien ! Là-dessus, Vézina ne douta plus ! »

Si non e vero...

TONNANCOUR, J.-G. de

(1786-1850)

Fils de Joseph-Marie Godefroy de Tonnancour, colonel de milice et député du comté de Buckinghamshire au premier parle-

ment du Bas-Canada, et de Catherine Pélissier dit La Feuillade, Marie-Joseph naquit à Saint-Michel d'Yamaska le 5 juin 1786.

Digne fils de son père et descendant d'une vieille et honorable famille, Marie-Joseph ne devait pas déroger. Il fut un citoyen intègre et estimé de ses amis comme de ses censitaires qu'il traita toujours avec beaucoup d'égards et de bienveillance.

Il fut co-seigneur de Saint-Michel d'Yamaska, après la mort de son père.

Entré dans la milice comme lieutenant et aide-major le 17 avril 1803, il devint lieutenant et adjudant du premier bataillon d'Yamaska en 1812, fut promu capitaine le 7 octobre 1813 et servit pendant toute la guerre de 1812-15. Promu major le 3 février 1822, il devint lieutenant-colonel commandant le premier bataillon d'Yamaska le 1 juillet 1830.

M. de Tonnancour représenta la ville des Trois-Rivières à l'Assemblée législative du 11 avril au 29 mai 1820. La session n'avait duré que deux semaines. Dans son discours de prorogation du parlement, le 24 avril, l'administrateur du gouvernement, sir Peregrine Maitland, déclara que le parlement se trouvait dissout par la mort du souverain et il proclamait la dissolution le 29 mai suivant.

Un député facétieux fit alors la remarque que le parlement avait été cassé, mais que les morceaux en étaient encore bons. Il était prophète ; presque tous les députés du dixième parlement furent ré-élus au onzième.

M. de Tonnancour ne se représenta pas de nouveau aux élections du mois de juillet ; il eut pour successeur M. Joseph

Badeaux.

Marie-Joseph épousa, en premières noces, à Saint-Michel d'Yamaska, le 24 octobre 1815, sa cousine Marie-Anne, fille de Basile Pélissier dit La Feuillade et de Marguerite Dugas, qui lui donna deux filles. Madame de Tonnancour mourut à Saint-Michel d'Yamaska le 15 août 1834. Il convola en secondes noces, aux Trois-Rivières, le 15 septembre 1835, avec une autre cousine, Charlotte, fille de feu Pierre-André Godefroy de Tonnancour et de Charlotte Heney. Elle décéda à Saint-Michel d'Yamaska le 30 juin 1866. Elle n'avait pas eu d'enfants.

La Minerve disait d'elle : « Sa douceur de caractère et sa générosité d'âme la firent estimer de tout le monde ; elle a laissé une mémoire bien chérie de sa famille et non moins des pauvres, dont elle était une tendre et généreuse amie. »

L'aînée de ses filles, Mathilde, née le 5 juillet 1820, épousa, le 24 septembre 1851, Paul Payan, notaire de Sorel. La seconde mourut en bas âge.

M. de Tonnancour mourut dans son manoir de Saint-Michel d'Yamaska le 3 septembre 1850. Le 9 de ce mois, La Minerve faisait de lui l'éloge suivant :

« Décédé à St-Michel d'Yamaska, le 3 septembre 1850, Marie Joseph Tonnancour, écr. co-seigneur du lieu, et âgé de 64 ans. M. de Tonnancour appartenait à l'une des familles les plus anciennes du pays. Ceux qui ont eu l'avantage de le connaître, peuvent seuls apprécier la perte que vient de faire cette famille respectable. À l'urbanité et l'affabilité de manières, qui caractérisent l'homme bien né, M. de Tonnancour joignait les qualités sociales et les vertus chrétiennes qui distinguent le bon citoyen et

l'homme éminemment religieux. Aussi l'estime générale dont il a joui de son vivant, le suivra-t-elle dans le tombeau, et sa mémoire chère à ses parents et à ses amis, sera respectée de tous ceux de ses concitoyens qui ont été témoins des qualités aimables et solides dont il était doué. »

Charles-Antoine, frère de Marie-Joseph, né le 28 octobre 1795, fut admis à la pratique du droit le 20 octobre 1821. Le 18 avril 1831, il fut nommé coroner du district de Saint-François et mourut célibataire, à Sherbrooke, le 12 août 1860.

RANVOYZÉ, Étienne

(1776-1826)

Il naquit à Québec le 10 mars 1776 du mariage de François Ranvoyzé, qui avait servi à la défense de Québec en 1775-76, en qualité de milicien.

Son aïeul, Étienne Ranvoyzé, baptisé en 1699, boutonnier, fils de Pierre et de Marie Goupil, de Caen, Normandie ; sépulturé le 4 septembre 1749, avait épousé à Québec, le 8 mai 1729, Marie-Jeanne, fille de Jean Poitras et de sa seconde femme, Marie-Anne, née le 3 décembre 1700, fille de Pierre De La Voye. Son fils François fut le père du notaire Étienne Ranvoyzé, des Trois-Rivières.

Né à Québec le 26 décembre 1739 et décédé le 8 octobre 1819, François Ranvoyzé fut l'un des plus habiles orfèvres de cette ville. Il fit, pendant près d'un demi-siècle, pour différentes églises de la

province, des vases sacrés : calices, ciboires, ostensoirs, etc., dont elles avaient besoin.

Il avait épousé, à Québec, le 25 novembre 1771, Vénérande, fille de Charles Pélerin. Ils eurent une fille, Vénérande, née en 1773 et mariée le 2 juillet 1804 à Joseph De Blois. Elle mourut le 26 novembre 1836. Ils furent les parents de l'honorable Pierre-Antoine De Blois, sénateur (1815-1898).

Après avoir terminé ses classes au séminaire de Québec, Étienne étudia le droit chez le notaire Jean-Marie Mondelet, fut admis à la pratique, à Montréal, le 11 avril 1799, forma une société avec son ancien patron et alla ouvrir des bureaux à Saint-Marc et à Sorel. Deux ans plus tard, il s'établissait aux Trois-Rivières.

M. Ranvoyzé fut, en juin 1801, au nombre des signataires d'une adresse présentée au lieutenant Dupré à son départ des Trois-Rivières où il était en garnison.

Par devant Me Étienne Ranvoyzé, le 11 juin 1804, François Lemyre cédait à Jean-Baptiste Lozeau tous les droits seigneuriaux généralement quelconques à lui échus dans le fief de la Baie-du-Febvre par la mort de son père Antoine Lemyre.

Nommé juge de paix le 8 juillet 1815, il était recommandé le 2 octobre suivant pour le poste de commis et trésorier de la commission établie pour la construction d'une prison en cette ville. Le 1 octobre 1818, M. Ranvoyzé sollicitait la nomination d'agent du secrétaire de la province pour l'émission des licences aux Trois-Rivières et le 22 octobre 1821, il demandait la réinscription de son nom sur la liste des juges de paix. Le 9 avril précédent il avait demandé avec d'autres citoyens des Trois-Rivières que le

vieux monastère des Récollets qui avait servi de prison pendant plus de cinquante ans, fut rendu à sa destination primitive.

M. Ranvoyzé fut l'un des représentants de la ville des Trois-Rivières à l'Assemblée législative du 28 août 1824 jusqu'à sa mort survenue le 9 août 1826.

Il avait été défait aux élections de 1820 par Joseph Badeaux. Celui-ci ayant remercié ses électeurs dans la Gazette des Trois-Rivières, son adversaire se fâcha tout rouge et lui répliqua vertement,

Au printemps de l'année 1812, les relations de la Grande-Bretagne avec les États-Unis se tendaient de plus en plus. Il devenait évident que la guerre allait être déclarée et le territoire canadien envahi. À l'appel du gouverneur, un grand nombre de Canadiens s'empressèrent de s'enrôler dans la milice pour la défense de la province.

Le notaire Ranvoyzé offrit ses services qui furent acceptés et il servit pendant la guerre de 1812-15. Lieutenant au troisième bataillon de la milice d'élite incorporée le 25 mai 1812, il fut promu capitaine le 25 mars de l'année suivante. Ce bataillon dont les quartiers généraux étaient à Berthier avait pour commandant l'honorable James Cuthbert, de Berthier. Il prit part, sous les ordres de Salaberry, au mémorable combat de Châteauguay, le 26 octobre 1813, et à ceux de Plattsburg, du 6 au 11 septembre 1814. Les héritiers de M. Ranvoyzé obtinrent en 1839, une concession de 800 acres de terre en récompense de ses services.

Pendant les deux sessions de la législature auxquelles il assista, il ne chôma guère. Non seulement fut-il très assidu aux séances, mais il prit une part active à la discussion des questions

débattues, présenta plusieurs projets de lois, fit partie de divers comités et présida à maintes reprises des comités pléniers de la Chambre. Parmi ses travaux, il en est trois qui intéressent particulièrement la population de la ville et du district des Trois-Rivières.

Le 2 février 1825, il fut membre d'un comité chargé d'étudier un bill relatif à la commune de la seigneurie de la Rivière-du-Loup.

Le 24 janvier 1826, M. Ranvoyzé présenta à la Chambre une pétition du président et des syndics de la commune des Trois-Rivières, « exposant qu'en vertu du statut provincial en date du 8 avril 1801, intitulé « Acte pour mieux régler la Commune appartenante à la Ville de Trois-Rivières, » les pétitionnaires ne pouvaient concéder que cinquante arpents de la dite Commune, outre ceux qui avaient été ci-devant concédés ; qu'actuellement les dits cinquante arpents de terre sont concédés. Que, vu les applications d'un nombre considérable de personnes demandant des terrains en concession, il devient nécessaire et avantageux pour le bien général de cette ville que les président et syndics de la dite Commune soient autorisés à concéder par emplacements n'excédant pas un demi-arpent en superficie chacun, un terrain de la dite Commune d'environ trente mille arpents en superficie, pour continuer les concessions tant du côté nord-ouest que du côté sud-est de la rue Saint-Philippe jusqu'au moulin à vent, afin de la faire aboutir au chemin du Roi et lui donner une sortie, et pareillement pour continuer une concession seulement depuis le bout de la rue des Forges jusqu'à la terre des représentants de feu Malcolm Fraser, avec injonction aux concessionnaires de clore seuls et à leurs frais partout où leurs terrains joindront la dite

Commune, afin de lui exempter beaucoup de frais et de clôtures, et attendu en outre que la partie de terrains à concéder n'est nullement bonne pour le pacage des animaux. Qu'il est pareillement avantageux aux habitants de cette ville d'obtenir l'octroi d'un certain terrain d'environ trente-cinq arpents en superficie, situé au pied du coteau du fief Sainte-Marguerite, joignant la dite Commune, ci-devant réservé par les Révérends Pères Jésuites, en accordant une partie d'icelle et dernièrement offert de la part du gouvernement par les commissaires des biens des dits Révérends Pères Jésuites, aux président et syndics de la Commune pour l'agrandissement d'icelle, mais qu'ils n'ont pu alors accepter faute d'être autorisés en loi à le faire. Pourquoi les pétitionnaires concluent très respectueusement à ce qu'il plaise d'autoriser les président et syndics de la Corporation de la dite Commune à concéder des terrains susdits en la manière ci-dessus exprimée, et aussi à solliciter et accepter du gouvernement l'octroi du dit morceau de terre appartenant aux biens des dits Révérends Pères Jésuites, pour l'agrandissement de la dite Commune et en faire partie, et à faire à cet effet tout ce qui sera nécessaire pour parvenir à en obtenir un titre légal, aux charges, conditions et restrictions qui seront jugées à propos. »

« Sur motion de M. Ranvoyzé, appuyé par M. Berthelot.

« résolu, Que la dite pétition soit référée à un comité de cinq membres pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la dépêche convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

« ordonne, que M. Ranvoyzé, M. Berthelot, M. Bureau, M. Caron et M. Viger composent le dit comité. »

Cette requête fut accordée un mois plus tard et un « Acte qui autorise le Président et les Syndics de la Commune des Trois-Rivières à acquérir et concéder certains terrains y mentionnés fut approuvé ».

Trois jours plus tard, une autre pétition des habitants des Trois-Rivières fut présentée à la Chambre par M. Berthelot. Ils se plaignent que vu qu'il n'existe aucune loi pour régler le poids et le prix du pain, les boulangers en profitent pour les frauder. Ils se concertent entre eux pour élever hors de toute proportion le prix de cet article de première nécessité et donnent aussi un faux poids. Cette requête fut référée à un comité de cinq membres dont M. Ranvoyzé fit partie. Ce comité fit rapport à la Chambre le 11 février, disant que le nombre des pétitionnaires n'est pas suffisant pour introduire dans le Bourg des Trois-Rivières des mesures qui sont considérées dans le reste de la province comme un obstacle inutile au développement de l'industrie du pays et qu'en conséquence les conclusions de la pétition ne doivent pas être accordées.

Un autre Acte « pour autoriser les habitants du fief Grosbois, dans le comté de Saint-Maurice, à faire des règlements plus avantageux pour la Commune du dit fief » fut aussi passé à la session de 1826. MM. Berthelot et Ranvoyzé l'avaient proposé et fait adopter.

En somme, M. Ranvoyzé fut un excellent député, renseigné, travaillant et animé d'une noble émulation pour le bien de ses commettants comme pour celui de la province en général.

Étienne Ranvoyzé épousa, à la Jeune-Lorette, le 6 mars 1803, Marie-Françoise, fille de François Filion et d'Élizabeth Duſour.

Au recensement de 1825, ils étaient quatre dans la famille : le père, la mère, un homme non-marié, entre 40 et 60 ans ; un homme non-marié entre 18 et 25 ans.

Un frère, Louis, né le 3 mai 1787, fut admis à la pratique du notariat à Québec le 15 janvier 1816, Étienne avait aussi un autre frère nommé François-Ignace, né le 7 septembre 1772 ; ordonné prêtre le 13 août 1797 ; décédé à Sainte-Anne de Beaupré le 7 janvier 1843. Une sœur se nommait Marie.

DUMOULIN, P.-B.

(1799 — 1856)

Fils de François-Luc-Nicolas Dumoulin et de Louise-Charlotte Cressé, Pierre-Benjamin naquit aux Trois-Rivières en janvier 1799. Ses parents étaient seigneurs et possédaient les deux tiers de la seigneurie de Courval qu'ils avaient eu de Pierre Michel Cressé, seigneur de Nicolet, et premier seigneur de Courval, qu'il avait obtenu du roi en 1754. Monsieur et Madame Dumoulin avaient obtenu cette seigneurie par acte d'échange passé le 3 mars 1796, devant Louis Thibodeau, notaire aux Trois-Rivières. Ils en vendirent une petite partie le 24 mars 1799, à Jean-Baptiste Lozeau et, le 14 janvier 1804, ils cédèrent à Louis Gouin, par acte passé devant Charles Pratte, notaire aux Trois-Rivières, tous leurs droits et prétentions sur cette seigneurie.

Madame Dumoulin était la petite-fille du sieur Michel Courval Cressé, constructeur des vaisseaux du Roi en la Nouvelle-France.

Ce dernier avait acquis le fief Cressé ou Nicolet du Sieur Laubia, premier concessionnaire en 1672.

Détail intéressant : une autre Louise Cressé, fille de Michel Cressé et de Marguerite Denis, fille de Simon Denis, sieur de la Trinité, fut baptisée à Québec le 28 juin 1675. Elle eut pour parrain le comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, et pour marraine, Catherine de Lostelneau.

La famille Dumoulin était déjà alliée aux Poulin de Courval ; Antoine Poulin de Courval avait, en effet, épousé Angélique Dumoulin.

Pierre-Benjamin fut admis à la pratique du droit le 21 juillet 1821. Il n'était encore qu'étudiant lorsque, le 10 avril de cette même année, il se joignit aux autres principaux citoyens des Trois-Rivières pour demander au gouvernement que le vieux monastère des Récollets dont on se servait comme d'une prison depuis plus d'un demi-siècle fut rendu à sa destination première.

Voici copie de cette requête, certifiée par le grand vicaire Cadieux, le 20 mai 1829, lorsqu'il envoya lui-même une seconde pétition se rapportant au même sujet.

« Pétition à Son Excellence le Comte de Dalhousie Gouverneur en chef, etc., etc.

« Nous les citoyens et habitans de la ville des Trois-Rivières, Marguilliers, fabriciens et habitans de la paroisse de Notre-Dame de l'Immaculée-Conception de la susdite ville, prenons la liberté de nous approcher de votre Excellence et la supplions humblement qu'il nous soit permis de soumettre à sa considération les

représentations suivantes, et de lui adresser au sujet d'icelles une humble pétition.

« 1 Votre Excellence ayant bien voulu donner la sanction Royale à un Bill d'appropriation destiné à achever le palais de justice de cette ville ; nous nous permettons de lui observer qu'en conséquence de cette appropriation, l'ancien monastère qui depuis plus de cinquante ans a servi de prison et de Palais de Justice, va devenir sous peu de mois vacant et sans emploi.

« 2 Ce monastère a été autrefois érigé au moyen des souscriptions, aumônes et offrandes des anciens habitans de cette ville et paroisse pour servir de logement aux Religieux susnommés qui devoient être et qui ont été en effet les seuls curés et desservants de cette ville et paroisse jusqu'à l'Époque où nous sommes devenus les heureux sujets de sa Majesté Britannique. Ces mêmes Religieux ont constemment entretenu dans leur monastère une École gratuite pour les petits garçons de cette ville.

« 3 Nous prenons donc la liberté de supplier votre Excellence de rendre cet Établissement à sa première institution, c'est-à-dire qu'il serve à loger les curés et desservants de cette ville et paroisse et nous procurer une salle d'École et le logement d'un maître. » « 4 Mais vu que ce monastère est de beaucoup trop vaste pour remplir commodément l'objet désiré par vos humbles pétitionnaires, et que pour la même raison il seroit très utile à sa Majesté pour le logement de ses officiers ; nous supplions Votre Excellence qu'au cas qu'elle daignât accorder sa bienveillance à notre humble pétition, elle voulût bien employer le dit Monastère pour le service et l'usage de sa dite Majesté et accorder en échange, à l'œuvre et fabrique de cette ville et paroisse une maison et emplacement avoisinant le cimetière de cette ville, maison

et emplacement que sa Majesté a acquis depuis quelques années des héritiers du juge Deschenaux.

« 5 Les motifs qui induisent vos humbles pétitionnaires à s'adresser à votre Excellence pour l'objet cidessus énoncé, sont que le terrain de la Fabrique de cette ville est trop petit ; qu'il faudra sous peu d'années aggrandir le cimetière ; que la maison Presbytérale est dans un mauvais état et demande à être renouvelé ; que cette paroisse est pauvre et sans ressources pécuniaires, qu'enfin cette ville est dépourvue de maison d'École, objet que le Presbytère actuel pourra remplir avec peu de frais.

« 6 Rien dans cette pétition n'a rapport à l'Église du susdit monastère qui a été accordée par sa Majesté pour les exercices du culte protestant dans cette ville, et qui n'est nullement réclamée.

« Vos humbles pétitionnaires s'en reposent entièrement sur la générosité et la bienveillance de votre Excellence ; ils osent espérer qu'ayant l'honneur d'être les censitaires immédiats de Sa Majesté, ils éprouveront de sa part le même bienfait que la pluspart des Fabriques de cette Province ont éprouvé de leurs Seigneurs respectifs en obtenant d'eux les terrains des Églises et des Presbytères.

La requête de Messire Cadieux, en date du 20 mai 1829, racontant les démarches antérieures et leur résultat, se lisait comme suit :

« À son Excellence Sir James Kempt, capitaine général et gouverneur en chef dans les provinces du Bas-Canada, HautCanada, et Lieutenant général et commandant des forces de sa Majesté dans les mêmes provinces, &c. &c. &c.

« Qu'il plaise à Votre Excellence me permettre au nom de l'œuvre et fabrique de notre ville des Trois-Rivières, de soumettre à sa considération un mémoire sur une transaction qui a eu lieu entre elle et le gouvernement de sa Majesté, et de lui adresser à ce sujet une humble requête.

Votre fabrique ayant adressé au Commandant des forces une requête en date du 10 avril 1821, dont j'ai l'honneur de transmettre une copie à Votre Excellence ; il plut à Son Excellence le comte Dalhousie répondre en date du 1 Mai 1821 « qu'il enverrait sans délai notre pétition en Angleterre avec sa recommandation pour que notre demande nous fût accordée ».

« Le 6 novembre 1821, son Excellence daigna nous apprendre que le gouvernement de sa Majesté en Angleterre ne pouvait pas transférer gratuitement les prémices demandées, mais qu'il consentait à les céder pour leur valeur raisonnable dont les payements pourroient se faire par époques annuelles selon les moyens des habitants des Trois-Rivières ».

« Une lettre du secrétaire militaire en date du 1 décembre 1821 apprit à sa Grandeur Monseigneur J.-O. Plessis Évêque catholique de Québec que les dites prémices étoient évaluées à la somme de treize cent douze livres sept deniers courants « dans le cas, continue la lettre, où les pétitionnaires seroient disposés à en faire l'acquisition ; Votre Grandeur voudra bien admettre par rapport au payement, tout arrangement qui conviendra à leurs moyens. »

« L'Évêque de Québec ayant informé son Excellence que notre fabrique ne pouvoit donner que L100 par an ; il plut généreusement au Commandant des forces d'acquiescer à ces termes de

payement, mais en exigeant l'intérêt légal ; ce qui nous devenoit onéreux, et ce dont nous demandames alors et depuis inutilement la remise.

« C'est, Monseigneur, l'exemption de la plus grande partie de cet intérêt que nous osons de nouveau et très humblement demander à votre Excellence, appuyès sur les motifs suivants.

« 1 Que quoiqu'il soit d'usage au département militaire de ne vendre à crédit qu'avec l'intérêt légal, il semble que dans le cas présent les motifs de notre première pétition, et les diverses réponses si généreuses du gouvernement n'auroient pas du faire considérer cette transaction comme une vente ordinaire.

« 2 La valeur réelle de ces prémices qui n'avoient coutées à Sa Majesté que L1312.0.7 lorsqu'elles étoient en très bon état ; et que nous avons payées le même prix dans des circonstances bien plus difficiles et lorsqu'elles étoient dans un tel état de ruine que des ouvriers avoient demandé L600 aux commissaires de sa Majesté pour leur réparation.

« 3 L'extrême difficulté des circonstances actuelles, particulièrement dans notre ville et district qui pèsent sur notre fabrique autant que sur les particuliers.

« Que s'il plaît à Votre Excellence accorder cette faveur aux habitants catholiques des Trois-Rivières, ils en seront perpétuellement reconnaissants, et se trouveront heureux de pouvoir mettre le nom d'un illustre représentant de sa Majesté au nombre des Bienfaiteurs de leur Église pour lesquels il est d'usage d'adresser au seigneur des prières publiques tous les dimanches.

Fait aux 3 Rivières le vingt Mai mil huit cent vingt neuf.

L. M. Cadieux, ptre

vicaire général et curé.

Cette requête fut transmise par sir James Kempt au bureau de la Trésorerie, à Londres, avec la lettre suivante :

N. 93,

" The Hon. James Stewart,

" Montreal, 18 July, 1829.

" Sir,

" The Roman Catholic Vicar General of Three Rivers in this Province, having addressed a Memorial to Me, soliciting the remission of a debt, amounting to L232.11.2½ currency, due to the Crown, by the Roman Catholic Inhabitants of that place, on account of land and buildings purchased in their behalf in the year 1822, I beg you will submit the following summary of the case to the favorable consideration of the Lords Commissioners of H. M. Treasury.

« The sale of these premmises was authorized by Mr. Harrisons letter (11059) dated 4 July 1821, and the property was sold, in 1822, for the sum of £1,312 currency, being the amount paid for it by the Crown in 1812, payable in annual instalments with interest. By the accompanying statement from the office of accounts, at this station, their Lordships will perceive that £l,362,16.10¼ currency, in principal and interest has been already paid into the Military Chest on account of this purchase ; exceeding, in the sum of £50.16.10¼ the price of the property wi-

thout interest : the purchasers therefore request, that the balance still due to the Crown, accruing from the interest of the debt &c. which their Lordships will moreover perceive by the statement amounts to £232.11.2½ currency may be remitted ; and under all the circumstances of the case I beg to express my hope that the application of the Vicar General may be accorded.

Les lords de la Trésorerie accordèrent la demande dans une dépêche à sir James, le 19 septembre suivant.

Dans un article intitulé : « Le Saint-Maurice. Notes de Voyage », paru dans la Revue Canadienne de 1872, (p. 35), M. Elzéar Gérin dit que M. P.-B. Dumoulin acheta le fief Saint-Maurice. L'Inventaire des concessions en fiefs et seigneuries, publié par le bureau des Archives de Québec, ne fait aucune mention de cette acquisition. Mais, le 18 juin 1829, M. Dumoulin et autres, tous co-propriétaires et seigneurs par indivis d'une partie du fief Grosbois, demandaient « souffrance et délai de quinze mois » qui leur fut accordés.

Le 8 mai 1830, M. Dumoulin portait la foi et hommage comme fondé de procuration de dame Geneviève Wills, veuve de Nicolas Montour, pour la seigneurie de Tonnancour dite Pointe-du-Lac et, le même jour, il en faisait autant pour partie de la seigneurie Gatineau appartenant à la même dame. Le cadastre du fief Labadie, possédé par les héritiers de P.-B. Dumoulin, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, commissaire, ne dit pas non plus comment M. Dumoulin avait acquis cette seigneurie.

« Le 12 août 1826, dit Benjamin Sulte, Mondelet et Duvernay lançaient le prospectus d'une nouvelle publication nommée « l'Argus ou l'homme aux cent yeux, Journal Électorique », qui

devait paraître durant trois mois, disait-il, temps nécessaire pour faire mousser la candidature de M. Pierre-Benjamin Dumoulin. Il menait une vigoureuse campagne, mais ne réussit pas à faire élire son homme. » Cette campagne eut cependant son effet l'année suivante.

M. Dumoulin représenta la ville des Trois-Rivières à l'Assemblée législative, du 25 août 1827 au 31 octobre 1832, lorsqu'il donna sa démission. Le 21 décembre 1837, il recevait une commission per dedimus potestatem. Le 13 janvier 1838, il fut fait conseil de la Reine et le 16 du même mois, juge de paix. Le 12 décembre suivant, il sollicitait le poste de juge. Il fut nommé commissaire de la cour des Requêtes le 24 avril 1839 et, le 7 septembre 1840, il était nommé commissaire des banqueroutes.

La cour des Requêtes ayant été abolie en décembre 1841, M. Dumoulin se remit à l'exercice de sa profession. Il reçut à cette occasion nombre d'adresses de la part du clergé, des magistrats, des officiers de milice, du barreau et des autres notables de la ville et du district. Voici un extrait de la Gazette de Québec qui vaut d'être reproduit :

TROIS-RIVIÈRES. — Nous avons reçu copie de nombre d'adresses présentées à M. Dumoulin, à l'occasion de la cessation de ses fonctions comme juge commissaire de la cour des requêtes et président de la cour des sessions de quartier aux Trois-Rivières, par le clergé, les magistrats, les officiers de milice et autres habitants notables de différentes localités du district. Elles témoignent toutes du zèle infatigable, du talent, de la fermeté et de l'impartialité que ce monsieur a toujours montrés dans l'exercice de ses fonctions. Nous nous bornerons à reproduire celle du barreau des Trois-Rivières, comme étant en quelque sorte un ré-

sumé de toutes les autres. Nous y ajouterons cependant l'extrait suivant d'une adresse du clergé, des magistrats et cultivateurs de Gentilly et des paroisses voisines, qui avaient déjà présenté à M. Dumoulin une adresse dans le même sens en 1840 :

« Un fait inouï dans l'administration de la justice se trouve très flatteur dans la vôtre : de toutes les actions à être évoquées de votre tribunal, pas un seul plaideur n'a voulu user de son droit, et pas un seul appel n'a été interjeté d'un de vos jugements. »

PROVINCE DU CANADA
DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

À PIERRE BENJAMIN DUMOULIN, écuyer, commissaire de la cour des requêtes et président des sessions de quartier pour le district des Trois-Rivières.

Nous soussignés, membres du barreau des Trois-Rivières, saisissons l'occasion de la cessation de vos charges de commissaires de la cour des requêtes et de président des sessions de quartier de ce district, pour vous exprimer la haute satisfaction que nous a fait éprouver votre conduite dans l'accomplissement des devoirs que vous imposaient ces deux offices.

Votre zèle ardent et vos efforts constants pour administrer la justice dans des circonstances critiques et des temps de calamité pour vous, et votre application soutenue aux affaires portées à votre tribunal, ont été appréciés comme ils méritaient de l'être par les soussignés qui en ont été les témoins, et par le public, dont les affaires judiciaires n'ont jamais souffert d'interruption.

Nous citerons avec plaisir, et même avec orgueil puisque vous êtes sorti d'un barreau dont nous sommes membres, le fait, que pendant deux ans et demi que vous avez administré la justice comme commissaire de la cour des requêtes, pas une seule des causes dont vous avez eu à prendre connaissance n'a été portée à un tribunal supérieur : cette circonstance est une preuve non équivoque de la confiance en vos lumières et en votre intégrité, et de la satisfaction que vos décisions ont donnée au public.

Ces sentiments, monsieur, nous sont communs avec vos justiciables qui vous les ont exprimés l'année dernière lorsqu'on avait lieu d'appréhender l'établissement des cours de shériff en vertu d'une ordonnance qui heureusement n'existe plus, et encore cette année aux derniers termes de la cour des requêtes.

Veuillez, monsieur, accepter nos souhaits les plus sincères pour votre prospérité et votre bonheur futur.

Trois-Rivières, 10 décembre 1841.

P. Vézina, Q.C., A. Polette, J.-E, Turcotte, T. Burn, A.-M. Hart, E.-L. Pacaud, P.-E. Vézina, L.-E. Desilets, L.-G. Duval, Geo.-S. Carter, Henry-B. Hughes, F.-X. Turcotte.

RÉPONSE DE M. DUMOULIN

PROVINCE DU CANADA.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

Aux messieurs du barreau du district des Trois-Rivières.

Je vous remercie très cordialement de l'adresse flatteuse que vous me présentez en témoignage de votre approbation de ma

conduite, comme commissaire de la cour des requêtes et président des sessions de quartier pour le district des Trois-Rivières.

Oui, messieurs, j'ai été choisi dans le barreau du district des Trois-Rivières lorsque j'ai eu l'honneur d'être promu à ces places de confiance, et c'est bien pour moi aussi une raison de plus de m'enorgueillir de ce que j'ai pu remplir les devoirs attachés à ces situations importantes, à votre satisfaction, messieurs, et à celle du public en général comme il a plu à ce dernier de me le manifester, par des adresses dans le sens de la vôtre.

Si je suis, messieurs, destiné pour l'avenir à reprendre ma place de nouveau parmi vous au barreau des Trois-Rivières, j'y ferai mes efforts pour en soutenir l'honneur et la bonne réputation qui lui sont déjà si justement acquis ; et si, au contraire, je suis appelé à remplir quelqu'autre situation dans l'administration de la justice, soyez convaincus, que toujours comme par le passé, je n'aurai rien de plus à cœur que d'en remplir les devoirs au meilleur de mes connaissances, de ma conscience et avec impartialité.

Trois-Rivières, 10 décembre 1841.

P. B. DUMOULIN, C. C. R. & P. Q. S.

Ses commissions de conseil de la Reine et de commissaire des banqueroutes furent révoquées en juin 1843, à la suite de plaintes portées contre lui en sa qualité de magistrat, sans qu'il ait eu l'occasion de se défendre, et nonobstant les beaux certificats que lui avaient décernés ses concitoyens moins de dix-huit mois auparavant. Il faut croire que le colonel Bartholomew-Conrad-Augustus Gugy, adjudant général de la milice, seigneur, magistrat de police, etc., etc., qui était l'auteur des plaintes en

question, jouissait d'un crédit illimité auprès des autorités du temps.

La paroisse des Trois-Rivières ayant été érigée en municipalité en vertu de la loi de 1843, M. Dumoulin en fut le premier maire.

Monsieur Dumoulin fit de nouveau partie de l'Assemblée législative, du 20 décembre 1851 au 23 juin 1854, comme représentant du comté d'Yamaska. Il fut aussi maire de la ville des Trois-Rivières, du 25 juillet 1853 au 17 juillet de l'année suivante. Lord Elgin lui octroya de nouveau le rang de conseil de la Reine en 1853, et le 6 mars 1856, M. Dumoulin était fait président de la cour des Sessions générales de quartier de la paix aux Trois-Rivières.

M. Dumoulin est mort aux Trois-Rivières le 24 septembre 1856, à l'âge de cinquante-neuf ans et neuf mois. Il fut inhumé dans la cathédrale de cette ville.

C'est M. Dumoulin qui fit bâtir la grande maison qui, depuis 1896, est occupée comme établissement hydrothérapique par le docteur C.-N. De Blois, aux Trois-Rivières.

Pierre-Benjamin Dumoulin avait épousé, en mai 1825, Hermine Rieutord, fille de feu François Rieutord, chirurgien, et de Françoise-Ursule Le Proust. Il laissa une belle famille.

Sévère fut avocat, député, maire de la ville des Trois-Rivières en 1865, puis shérif du district des Trois-Rivières, de 1869 à 1882.

Charles, avocat, remplaça son frère Sévère comme shérif le 18 janvier 1882,

Pierre-Benjamin fut notaire aux Trois-Rivières. Il ne laissa pas de postérité.

Gaspard, le plus jeune fils, était avocat et propriétaire à Arthabaska où il fut le premier avocat résident. Il décéda en 1859, âgé de vingt-sept ans seulement. Son fils Philippe-Benjamin naquit en cet endroit le 25 novembre 1856 et alla demeurer à Québec, vers 1885, en qualité de gérant de la Banque du Peuple. Il épousa en première noces, Élizabeth Marcoux fille du fondateur de la maison Marcoux et Renfrew, devenue depuis la maison Holt & Renfrew. Il convola en secondes noces le 14 septembre 1893, avec Marie-Louise, fille de Thomas-Jacques Taschereau, notaire, puis shérif du district de Beauce. De cette seconde union naquit Jacques Dumoulin, avocat, conseil du Roi, à Québec. Étant devenu veuf une seconde fois, Philippe-Benjamin épousa en troisièmes noces, en 1919, Joséphine, sœur de l'honorable Alexandre Taschereau, premier ministre de la province de Québec, et veuve d'Eberhard Hecker. À sa mort, en 1921, Philippe-Benjamin était le gérant de la Banque Molson et vice-président de la Caisse d'Économie de Québec.

La sœur de Philippe-Benjamin devint la femme du juge Lawrence Cannon et fut la mère de l'honorable Arthur Cannon, juge de la Cour Suprême du Canada, depuis 1930 ; de l'honorable Lucien Cannon qui fut solliciteur-général dans le ministère Mackenzie King ; de l'abbé Walter Cannon, du séminaire de Québec ; et de Robert Cannon, avocat, conseil du Roi, à Québec.

Jean-Emmanuel, frère de notre député, fut admis à la pratique du notariat le 3 juillet 1810. Il décéda, à Montréal, le 11 janvier 1861.

Il fut nommé secrétaire d'élection aux Trois-Rivières le 3 avril 1814 et présida à celles du mois de mai suivant.

On l'a parfois confondu avec son homonyme qui fut juge aux Illinois, mais qui n'appartenait pas à la même famille.

L'abbé Joseph-Sévère-Nicolas Dumoulin (1793-1833) fut ordonné prêtre le 23 février 1817, après avoir fait son cours au séminaire de Nicolet. Il fut curé d'Yamachiche de 1825 à 1853 et y fonda un couvent en 1852, un collège commercial en 1853 et bâtit un presbytère. Il fut chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal et auteur, en 1821, d'une « Notice sur les missions de la Rivière-Rouge et du Sault-Sainte-Marie ». Il avait accompagné l'abbé Joseph-Norbert Provencher, missionnaire à la Rivière Rouge en 1817, et avait vécu dans l'Ouest de cette date à 1823.

KIMBER, René-J.

(1786-1846)

Petit-fils de Joseph-Antoine Jékimbert (fils de Jacques et de Françoise Firchtinne, de Saint-Sébastien, ville d'Aachen, Allemagne, appelée Aix-la-Chapelle par les Français), qui épousa à Beauport, le 27 août 1753, Marie-Geneviève, fille de Jean Allard et de Marie-Geneviève de Rainville ; l'honorable René-Joseph était le fils de René Kimber, né en 1762, négociant et citoyen notable établi aux Trois-Rivières entre 1794 et 1799, et de Marie-Josephte Robitaille. Notre député naquit à Québec le 26 novembre 1786 et fit ses classes au collège de Saint-Raphaël de Montréal.

Il commença ensuite l'étude de la médecine chez le docteur Rieutord, des Trois-Rivières. Celui-ci aidait beaucoup aux jeunes gens de talent qui voulaient faire des études. Il prêta £150 à René-Joseph Kimber pour lui aider à poursuivre ses études professionnelles. Le jeune étudiant s'embarqua pour l'Europe au mois d'août 1806. Le docteur Kimber revint au Canada le 20 octobre 1808, à bord du brig « Francis ».

Il ne fut admis à la pratique de sa profession que le 14 août 1811. Il s'établit aux Trois-Rivières. Sa résidence était voisine de celle de son père, rue des Forges, maison aux vastes salons où se réunissait la société aristocratique du temps.

L'Histoire des Ursulines des Trois-Rivières dit que : « Au printemps de 1808, le général Brock était aux Trois-Rivières pour tenir une enquête sur la conduite des recruteurs du régiment Canadian Fencibles. Le principal rôle dans cette petite affaire qui fit grand bruit, était tenu par le jeune Kimber, âgé de vingt-deux ans. Dès lors on put prévoir qu'il jouerait un rôle politique dans le pays ».

Le docteur Kimber était alors étudiant à l'Université d'Edimbourg. Comme il n'a jamais, que nous sachions, prétendu posséder le don d'ubiquité, il doit y avoir ici confusion de nom, de personne ou de date.

Le docteur Kimber succéda au docteur Carter comme médecin des Ursulines des Trois-Rivières.

Le 29 janvier 1812, le docteur Kimber était recommandé pour être l'un des commissaires devant être commis à la surveillance de la Maison de correction des Trois-Rivières.

Il servit durant la guerre de 1812-15, d'abord comme lieutenant au premier bataillon de milice de la division des Trois-Rivières, puis, à partir du 19 janvier 1813, comme chirurgien au quatrième bataillon de la milice d'élite incorporée, dont le quartier général était à Saint-Thomas. Ce corps participa à la bataille de Châteauguay, mais le docteur ne doit pas y avoir pris part, car il ne reçut pas la médaille frappée à cette occasion. Le 4 février 1814, il fut promu capitaine. Après la réorganisation des comtés, il devint, le 27 avril 1830, capitaine au premier bataillon du comté de Saint-Maurice.

Le 25 août 1814, le docteur Kimber fut nommé commissaire pour le soin et l'entretien des aliénés du district des Trois-Rivières. Cette commission fut renouvelée en 1825, 1829, 1830 et 1831. Il fut aussi le représentant du secrétaire provincial pour l'émission de commissions, de licences, etc., dans le district des Trois-Rivières, de 1814 à 1836.

Le 30 juin 1815, il fut nommé juge de paix dans le district des Trois-Rivières et, le l juin 1826, devint commissaire pour l'entretien des hôpitaux et autres institutions de charité.

Le docteur Kimber fut nommé l'un des membres de la Maison d'Industrie à Montréal le 2 avril 1827. Au mois d'août 1830, il s'occupait de la création d'une société d'éducation aux Trois-Rivières. Il fut aussi commissaire pour la réparation des églises du district, de 1831 à 1839. Il obtint une concession de terre dans le canton de Chester le 28 mars 1838, en récompense de ses services durant la dernière guerre et, le 19 juin 1839, il était nommé commissaire pour l'érection de nouvelles paroisses. Le docteur Kimber s'occupa consciencieusement de ces diverses charges parfois assez onéreuses.

Le docteur Kimber représenta la ville des Trois-Rivières à l'Assemblée législative, du 5 décembre 1832 au 27 mars 1838.

Lord Gosford, le nouveau gouverneur, reçut au Château Saint-Louis quelques jours après son arrivée à Québec en août 1835. Il se montra très gracieux. Tous les politiciens, cependant, étaient sur leurs gardes. Des membres populaires du Conseil et de l'Assemblée tinrent une réunion au commencement de septembre aux Trois-Rivières, chez le docteur Kimber, afin de s'entendre sur l'attitude à prendre devant la commission d'enquête. Celle-ci avait reçu du ministère Melbourne des instructions très précises et qui équivalaient pratiquement à un refus aux demandes de l'Assemblée. Les commissaires devaient s'instruire de tout et garder le secret sur leurs conclusions. La Chambre refusa de reconnaître la commission et la situation politique ne s'améliora pas, loin de là.

Le docteur Kimber était, comme on vient de le voir, un des chefs populaires aux Trois-Rivières. Il voyait clairement l'abîme où menait la conduite de plus en plus répréhensible de Papineau. Habile et prudent, notre député sut se maintenir dans les bornes constitutionnelles tout en revendiquant les droits de ses compatriotes. Non seulement n'encouragea-t-il pas l'insurrection, mais ses conseils judicieux empêchèrent bien des Trifluviens de donner dans le panneau. Sa modération dans les circonstances critiques que traversait la province est digne d'éloges.

La lettre qui suit dépeint bien ses sentiments et ses convictions politiques. Elle mérite d'être reproduite car elle montre le bon sens de l'auteur, sa dignité et sa pondération en des temps difficiles.

Trois-Rivières, le 22 juin 1837.

« Monsieur,

« Dans les circonstances critiques dans lesquelles se trouve le pays, je prendrai la liberté de communiquer à son Excellence le gouverneur en Chef, l'opinion que j'entretiens sur les mesures qu'on dit devant avoir lieu sous peu ou sitôt la réception des Instructions du secrétaire Colonial de Sa Majesté. Celles-ci seront peut-être péremptoires, alors le gouverneur n'y pourra malheureusement dévier ; peut-être aussi (et je l'espère) lui sera-t-il permis d'exercer quelque discrétion, c'est justement là le point, où son Excellence ramènera la tranquillité dans le pays ou en laissera échapper l'occasion pour le temps qu'elle a à demeurer parmi nous.

« Mes principes sont connus, je les maintiendrai toujours. Si je n'approuve pas dans ce moment les excès dans lesquels se donnent quelques-uns de mes compatriotes, j'approuve néanmoins la partie constitutionnelle de leurs démarches et je demande autant qu'eux que justice soit rendue à mon pays. C'est donc avec l'assurance d'un sujet Anglais réformiste, et non un sujet révolutionnaire que j'adresse avec franchise ces lignes à son Excellence, et que je la prie humblement de donner autant qu'elle le pourra son attention et son appui, à ceux qui désirent voir accommoder les affaires du pays avec le gouvernement de sa Majesté.

« Ceux qui sont ainsi disposés et dont je suis du nombre, se flattent que son Excellence ne convoquera pas le Parlement Provincial, ni ne procédera à une Élection générale avant d'avoir commencé l'œuvre de la réforme qu'elle a promise lors de son

discours d'ouverture et que les Ministres étendront peut-être encore.

« En convoquant la chambre ou en faisant de nouvelles élections dans les circonstances actuelles, la chambre et le pays n'ont-ils pas droit de dire que le gouvernement de Sa Majesté n'ayant eu en effet des entrailles que pour les fonctionnaires publics et aucunement pour le peuple, son Excellence ne peut guère espérer d'un côté un accommodement avec la Chambre, ni des représentants mieux disposés de la part des Électeurs injuriés et sans justice ?

« Au contraire, différant l'adoption des mesures que je viens de mentionner jusqu'après la réforme, alors les Membres ou les Électeurs amis de cette réforme supporteront avec plus de force et de moyens l'administration qui aura ainsi donné des preuves et non des promesses de faire aux Canadiens tout le bien qu'il était en son pouvoir de leur faire. Il n'est pas à douter qu'avec des faits sous les yeux, le plus grand nombre de ceux qui ont droit d'être mécontents jusqu'à présent, auront alors une opinion plus favorable du gouvernement, et s'efforceront de faire la paix avec lui.

« Telle est ma pensée au sujet de la situation actuelle du pays, je l'offre candidement et humblement à son Excellence comme le seul espoir à mon avis de faire envisager son administration à l'avenir plus conciliante et plus populaire, et de parvenir au but qu'elle se propose, et qu'elle nous a déjà annoncé.

« J'ai l'honneur d'être Monsieur avec considération,

VOTRE TRÈS HUMBLE ET TRÈS OBÉISSANT SERVITEUR.

S. Walcott, Esq.,

Secrétaire Civil,

Québec.

Sous l'Union, le docteur Kimber fut député du comté de Champlain du 8 avril 1841 au 4 septembre 1843, lorsqu'il fut appelé au Conseil législatif. Il décéda le 22 décembre de cette année.

Le docteur Kimber avait épousé à Montréal, le 29 octobre 1811, Apolline Berthelet, fille mineure de Pierre Berthelet, négociant, et de sa seconde femme, Marguerite Viger, Il en eut deux enfants : Harline, qui épousa Henry Judah, avocat, de Montréal ; et René, huissier de la Verge Noire.

Benjamin Sulte dit dans le « Bulletin des Recherches Historiques » Que Émélie Boileau, fille du notaire René Boileau, devint l'épouse du docteur Kimber. Ce doit être le docteur Timothée-Olivier Kimber, de Chambly. Cependant, on le dit marié à Anastasie Berthelot. S'est-il marié deux fois ?

« Homme de science, il était grave et spirituel, dit l'annaliste des Ursulines, en parlant du docteur René-Joseph Kimber, mais il était par-dessus tout, un galant homme et un ami du progrès. » Et elle ajoute plus loin :

« À ses belles qualités, le Dr Kimber joignait une grande charité. Il acheta une maison pour son serviteur et il s'engagea sur le contrat à faire un payement de $20.00 par mois. Sur son testament, il remit les dettes aux pauvres qui lui devaient. Il donna

dix louis au curé pour les nécessiteux. Il voulut qu'il fût célébré cent messes basses pour le repos de son âme : « À Mme Chs Langevin, sa sœur, il donna son service à thé en argent et les tableaux de famille. »

René fut admis au barreau le 8 février 1840. Le 10 juin suivant, il fut nommé huissier de la Verge Noire au Conseil législatif. Le 5 novembre 1867, il obtint la même charge au Sénat du Canada et la conserva jusqu'au 4 juin 1875, quand il fut remplacé par son fils René-Édouard, qui occupa ce poste jusqu'à sa mort arrivée le 16 août 1901.

En 1830, une distillerie fut ouverte à Saint-Denis-sur-Richelieu par les docteurs Wolfred Nelson et Timothée-Olivier Kimber (frère de l'honorable René-Joseph), M. Louis Deschambault et autres. Elle était en pleine activité en 1837, lors de la rébellion. Elle avait fait de bonnes affaires jusque-là et émis des assignats pour remplacer le numéraire sonnant, qui manquait à cette époque. Cette usine employait une douzaine d'hommes. Elle fut brûlée par la soldatesque anglaise en 1837 et ne se releva pas de ses ruines.

M. René Kimber, veuf de Louise Lozeau, avait épousé à Montréal, le 27 octobre 1842, Suzanne-Ursule, fille du juge Olivier Perrault et de Marie-Louise Taschereau. Elle mourut le 29 juillet 1843, et M. Kimber convola en troisièmes noces, à Québec, le 10 septembre 1844, avec Catherine-Sarah, fille d'Edward Burroughs, protonotaire, et de Catherine Voyer.

M. René Kimber vivait encore en 1901, âgé alors de quatre-vingt-sept ans, et résidait à Paris depuis plusieurs années.

L'abbé Thomas Kimber, successivement curé de Contrecœur, d'Yamachiche et de Verchères, et qui mourut en 1832, était l'oncle de l'honorable René-Joseph Kimber. Le docteur Timothée-Olivier était le frère du député. Après avoir étudié la médecine dans la province, il alla compléter ses études à Paris. Le 27 juin 1821, il obtenait une licence pour pratiquer dans la province, et alla s'établir à Chambly.

Le 30 juin 1832, l'honorable Samuel Hatt le recommandait pour être nommé visiteur, à Chambly, du Bureau de Santé de Montréal.

Il avait servi durant la guerre de 1812 comme enseigne au huitième bataillon de la division des Trois-Rivières. Il avait épousé Anastasie Berthelot. Il ne laissa pas de descendance. Sa sœur, Euphrosine, devint la femme du notaire Norbert-Benjamin Doucet. Une autre, Clotilde, épousa en premières noces le notaire Antoine-Zéphirin LeBlanc et, en secondes noces, Charles Langevin, marchand de Québec. Leur frère, Louis-Édouard, prit pour femme Sophie-Caroline, fille du député Nicolas Montour. Louis-Édouard avait, lui aussi, servi sous les drapeaux, en qualité d'enseigne, puis de lieutenant, dans le deuxième bataillon de la milice d'élite incorporée.

Deux autres frères de René-Joseph : Benjamin et Janvier, servirent avec le grade d'enseigne dans le troisième bataillon de Berthier, durant la guerre de 1812-15. Le premier mourut le 30 août 1813.

Siméon-Zéphirin, autre frère du docteur René-Joseph, né à Québec le 18 février 1790, vint aux Trois-Rivières avec ses pa-

rents. Il y ouvrit en mars 1811 un bureau de courtier et d'encanteur. Il mourut célibataire.

DESFOSSÉS, Jean

(1787-1854)

Aux Trois-Rivières, le 21 avril 1854, décédait Jean Desfossés, écuyer, lieutenant-colonel de milice, et ancien député de cette ville à l'Assemblée législative.

M. Desfossés était né à Nicolet en 1787, du mariage (en 1770) de Joseph Desfossés et de Madeleine Boudreau. Il quitta sa paroisse natale vers 1809 et alla s'établir aux Trois-Rivières où il se livra au commerce. Il devint en peu de temps l'un des principaux marchands de la ville et fut bientôt en possession d'une jolie fortune, qu'il perdit malheureusement dans le grand incendie de 1833. Plein d'énergie, il se remit au travail, et il parvint de nouveau à une honorable aisance.

Comme un grand nombre de ses compatriotes du temps, M. Desfossés entra dans la milice volontaire. En 1812, lors de la déclaration de guerre par les États-Unis, il était sergent dans le huitième bataillon qui fut désigné pour aller porter secours aux braves défenseurs de la frontière. Neuf ans plus tard, c'est-à-dire le 12 mai 1821, il était fait enseigne, et le 9 octobre 1825, il était promu lieutenant.

M. Desfossés fut destitué de son grade dans la milice par lord Dalhousie, mais son successeur lord Aylmer le rétablit et lui ren-

dit sa commission de lieutenant, le 17 mars 1831 ; le 10 septembre de l'année suivante, il le nommait capitaine.

Le 9 avril 1821, M. Desfossés se joignait aux autres habitants des Trois-Rivières et demandait que le vieux monastère des Récollets de cette ville, qui servait de prison depuis cinquante ans, fut rendu à sa destination première.

Ses concitoyens l'envoyèrent à l'Assemblée législative, comme leur représentant, le 9 février 1833, et il continua de siéger en cette chambre jusqu'à la fin de ce parlement, le 9 octobre 1834.

Le 18 août 1847, M. Desfossés était promu par lord Elgin, major dans la milice, et le 20 mai 1850, il devenait lieutenant-colonel.

M. Desfossés s'associa avec ardeur aux luttes que soutenaient ses compatriotes dans l'arène politique, mais c'était un esprit pondéré. Quand il vit que ses chefs allaient trop loin et prêchaient la révolte à main armée, tout en protestant contre les mesures arbitraires de l'administration, il sut s'abstenir, et il ne fut pas impliqué dans les désordres de 1837-38. Tous ceux qui l'ont connu ont loué ses qualités, ont reconnu ses mérites, et ils se rappelèrent longtemps cet homme de bien.

Ses funérailles eurent lieu aux Trois-Rivières, et il fut accompagné à sa dernière demeure par tous les premiers citoyens de cette ville. Par respect pour sa mémoire, les magasins fermèrent leurs portes durant le service funèbre.

M. Desfossés avait épousé, en premières noces, Charlotte Miller et, en secondes noces, à Montréal, le 16 février 1822, Angèle, fille de Nicolas Ménéclier de Morochond et d'Angélique Maher.

Les témoins de ce second mariage furent Nicolas, Sophie, Marie-Anne et François Ménéclier de Morochond.

Tanguay, qui écrit ce nom Ménellier de Montrochon (vol. V, p. 599), dit que l'auteur de cette famille canadienne se prénommait Nicolas et que c'était un ancien capitaine des gardes du domaine du Roy. Il était, le 18 juin 1764, à Sorel. Il avait épousé à Québec, le 19 avril 1751, Marie-Anne, fille de Jean-Baptiste Huppé et, en secondes noces, au même endroit, le 7 novembre 1757, Marie-Charlotte, fille de René Trudel.

Le premier enfant de Jean Desfossés et d'Angèle Ménéclier de Morochond fut baptisé du nom de Jean, aux Trois-Rivières, en décembre 1822. Le parrain fut Pierre Desfossés, frère aîné du député, qui avait épousé aux Trois-Rivières, le 31 janvier 1815, Julie Duplessis. Nous connaissons trois enfants de Jean Desfossés qui se sont mariés : Jean, qui épousa aux Trois-Rivières, le 8 août 1860, Hélène, fille de Jones Mayland et de Marguerite Clancy ; Lucie, qui devint la femme de François-Xavier Guillet, aux Trois-Rivières, le 22 juillet 1856. Elle était née en cette ville le 26 juin 1825 et eut entre autres enfants : Marie-Louise-Elmire Guillet, née aux Trois-Rivières, le 30 août 1862 et mariée à l'honorable Joseph-Adolphe Tessier, avocat, conseil de la Reine, lieutenant-colonel commandant du 86 régiment des Trois-Rivières, échevin de cette ville et, enfin, ministre de l'Agriculture de 1905 à 1914, puis ministre de la Voirie, dans le gouvernement Gouin.

Le troisième enfant de notre député, Marie-Angélique, épousa, aux Trois-Rivières, le 17 février 1874, François-Xavier Guillet, veuf de Lucie.

Eugénie Desfossés que l'Histoire des Ursulines donne comme étant la fille de Jean et qui épousa aux Trois-Rivières, le 28 août 1844, Charles-François Langevin, n'était que sa nièce. Le père de Louise-Eugénie était Pierre, frère aîné de Jean, nous dit M. Joseph Drouin. Après la mort de sa femme, M. Langevin convola, le 18 avril 1849, à Charlesbourg avec Eliza McLean.

BARNARD, Edward

(1806 — 1885)

Edward Barnard naquit à Québec le 27 août 1806 du mariage de James Barnard et d'Élizabeth Barber. James était né à Deerfield, Massachusetts, États-Unis, le 6 mars 1775, d'une famille originaire du Yorkshire, Angleterre.

Francis, le chef de la lignée des Barnard d'Amérique était venu s'établir à Deerfield, dans la première moitié du XVII siècle. Ses descendants y vivaient paisiblement lorsque les treize colonies se révoltèrent et déclarèrent l'indépendance. Cette révolte et la guerre qui s'ensuivit chassèrent plusieurs Barnard de leur patrie d'adoption. Tandis que ses frères s'établissaient dans les Cantons de l'Est, James vint à Montréal et se rendit peu après à Québec où il se fixa définitivement. Il épousa, en cette ville, en 1805, Élizabeth Barber, de Londres, Angleterre, fille de James Barber et d'Élizabeth Lloyd. Ils eurent deux fils, Edward et James, et une fille, Éliza.

Barnard mourut en 1825, laissant à son fils aîné, Edward, la charge de sa mère et de ses frère et sœur.

Élève du High School, à Québec, Edward s'était fait maître d'école dans les Cantons de l'Est où il retrouvait des cousins. Mais il était ambitieux et voulait parvenir. Après les heures consacrées à l'enseignement, le professeur studieux et actif, reprenait ses livres, étudiait les classiques et rêvait d'une profession plus libre.

Puritain de religion, comme ses ancêtres, Edward rencontra aux Trois-Rivières le pieux abbé de Calonne qui l'instruisit et reçut son abjuration.

Edward Barnard commença l'étude du droit chez M. Hugh Fraser, protonotaire aux Trois-Rivières, puis la continua à Montréal, après la mort de M. Fraser, dans le bureau de MM. Lévesque, Monk et Morrogh, protonotaires à Montréal. Il obtint une commission d'avocat le 3 juillet 1828 et s'établit aux Trois-Rivières.

M. Barnard représenta cette ville à l'Assemblée législative, du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838. Cette même année 1838, lors des troubles, il prit fait et cause pour les Canadiens français et fut arrêté pour haute trahison. Il fut logé dans la prison de Montréal avec les autres détenus impliqués dans la rébellion. Il fit valoir ses droits de citoyen britannique, demanda qu'on lui fît son procès sans retard, et s'adressa même au gouverneur dans ce but. On lui refusa le procès demandé mais il fut relâché le 3 décembre de cette même année.

D'après une tradition de famille, Edward Barnard aurait été nommé procureur ou solliciteur général du Bas-Canada ou aurait été désigné pour agir comme tel, après sa sortie de prison, mais ayant été défait aux élections suivantes, il ne put exercer ses fonc-

tions. De minutieuses recherches n'ont pu confirmer cette tradition. Non seulement, Edward Barnard ne reçut pas de commission, ni comme procureur ni comme solliciteur général, mais nous n'avons pu trouver aucune lettre ou autre document se rapportant à une telle nomination. De plus, il ne fut pas candidat aux premières élections du Canada sous l'Union. Et, dernier détail, le poste de procureur général l'aurait fait membre du conseil exécutif et M. Barnard ne parut jamais aux séances de ce conseil. En fait, Charles-Richard Ogden nommé procureur général du Bas-Canada en 1833, retint son poste jusqu'à l'avènement du ministère La Fontaine-Baldwin, en septembre 1842, et Charles-D. Day, qui fut nommé, le 26 mai 1840, solliciteur général en remplacement de M. Andrew Stuart, conserva sa charge jusqu'au 20 juin 1842.

M. Barnard aurait-il tout simplement agi comme substitut du procureur général aux Trois-Rivières ? Il ne reçut pas de commission comme tel.

Le 5 juillet 1844, lord Metcalfe nommait M. Barnard greffier de la couronne et protonotaire du district des Trois-Rivières, en remplacement de M. William-Craigie-Holmes Coffin, promu à Montréal. Le 11 septembre, il fut nommé commissaire pour faire prêter les serments dans le district des Trois-Rivières et, le 24 décembre 1849, il devint greffier de la cour de circuit.

M. Barnard fut chargé, le 4 décembre 1860, de faire le recensement de la ville des Trois-Rivières, ce dont il s'acquitta à la satisfaction de tous.

Ce fut M. Barnard qui présida la première assemblée des notaires du district des Trois-Rivières, le 27 septembre 1847, à la-

quelle une chambre des notaires fut créée pour ce district.

M. Barnard avait épousé une Canadienne, mademoiselle Mathilde Blondin, fille de Pierre-Cadet Blondin, athlète célèbre au pays. Blondin avait voyagé pour le compte de grandes compagnies de traite et accompli des prouesses, des tours de force qui sont restés légendaires.

On trouve ce qui suit dans les Mélanges Historiques, de Sulte :

« Et Cadet Blondin qui portait la charge de trois hommes dans les portages ! En voilà un voyageur ! Vers 1818, alors que les compagnies du Nord-Ouest et de la baie d'Hudson étaient en guerre, il chercha refuge, par un soir de tempête, dans un poste de la compagnie rivale. Personne ne le connaissait en cet endroit, mais on voyait bien à ses allures qu'il n'était pas de la compagnie. Un quolibet n'attendait pas l'autre. Blondin se brûlait les sangs. Aprés avoir fumé la pipe, quelqu'un lui demanda de prendre un petit baril qui se trouvait dans un coin et de le lui passer. Il voulut faire la chose poliment, mais bernique ! L'objet lui glissa entre les doigts. Et les compagnons de rire aux éclats. C'était mettre le feu à la poudre. La poudre c'était Blondin. Quant au baril, il était rempli de balles. En deux secondes, l'hercule se baissa, enleva le malencontreux paquet et le lança contre le pilier qui supportait la toiture. Tout croûla comme si une bombe y passait.

« — Et maintenant, dit-il, couchez dehors ; mon nom est Cadet Blondin.

« Les anciens m'ont raconté que, durant la guerre de 1812-14, un détachement des artilleurs royaux, passant à Yamachiche, y avait fait halte pour souper. C'était l'hiver. Sur des traîneaux on avait placé les bouches à feu, et sur d'autres les boulets. Quelques

gaillards voulurent s'amuser aux dépens des gens du pays. Trois ou quatre entrèrent chez Cadet Blondin et, sans dire bonjour ni bonsoir, enfilèrent l'escalier du premier étage. Aux cris des femmes, Blondin accourut. Le premier soldat qu'il saisit passa par la fenêtre, emportant vitres et barreaux ; le second de même ; les autres s'échappèrent. Ce fut le signal d'une levée de baïonnettes, pour ne pas dire de boucliers. Les militaires n'entendaient pas avoir le dessous. Blondin, voyant sa maison cernée, s'échappa et courut vers les traîneaux, suivi de toute la bande. Alors commença une scène épique, un chant d'Homère. L'athlète empoignait les boulets, et de son bras formidable, les lançait comme eût fait un canon bien servi. Ce n'étaient point des boules de neige. Bras, jambes, etc., tout se brisait au contact de ces joujoux. Le quart de la troupe resta à l'Hôpital. Il ne séjourna plus de soldats réguliers à Yamachiche durant la guerre. »

Edward fut le père de douze enfants. Entre autres, Edmund Barnard, avocat, conseil de la Reine, de Montréal ; d'Édouard-A. Barnard, secrétaire du conseil d'Agriculture de Québec ; et de James-C. Barnard, arpenteur-géomètre et ingénieur civil, des Trois-Rivières. Deux de ses filles entrèrent au couvent de Jésus-Marie à Lauzon et finirent leurs jours au couvent de la même communauté, à Willesden, Angleterre. Une autre, Agnès, était une femme d'une intelligence remarquable, mais assez excentrique. Elle avait entrepris une fois de donner des conseils à l'honorable Honoré Mercier, alors premier ministre. Celui-ci avait trouvé la lettre tellement bien écrite qu'il la montrait à diverses personnes, entre autres à l'honorable sénateur Tessier, neveu par alliance de mademoiselle Barnard. Elle est morte célibataire.

M. Edward Barnard décéda le 5 juin 1885, à Baltimore, Maryland, États-Unis, et fut inhumé en cet endroit. Il avait pris sa retraite en 1878 et avait été remplacé par M. Philippe-Olivier-Ernest Pacaud, comme protonotaire et greffier de la cour Supérieure.

La maison de M. Barnard, aux Trois-Rivières, sur la rue Laviolette en face du Château de Blois, fut occupée par la famille jusqu'à tout récemment quand elle devint la propriété d'un couvent qui s'en sert comme de dépendance,

Les Sœurs Marie-Réparatrice se proposent, dit-on, de la démolir sitôt que l'appel à la charité publique le leur permettra. Ce serait regrettable, car c'est une des plus belles constructions du genre, absolument bien conservée, et avec la ligne très pure de nos bonnes vieilles résidences canadiennes dans le Québec. Pourquoi pas en faire un musée ?

La démolition de l'ancienne résidence du sénateur Montplaisir a été une perte également, et pour le même motif. L'ancienne résidence Dawson, que les Trifluviens appelaient le château Dawson, faisant le coin des rues Saint-Charles et Laviolette, méritait un meilleur sort. Elle était vénérable et classique ; le duc de Kent y était venu danser avec la belle jeunesse du temps et tout le monde du bel air de Québec et Montréal.

M. Edmund Barnard était un avocat très occupé et très combatif. On dit qu'il avait plaidé devant le Conseil Privé dès l'âge de vingt-six ans. Dans sa jeunesse il était l'un des avocats du trône et de l'autel.

Il a été aussi l'avocat des ouvriers et fut l'un des promoteurs du mouvement qui aboutit à la suppression de la journée de cor-

vée à Montréal.

M. Edmund Barnard avait épousé Ellen King Austin, fille de Charles-Lee Austin, recorder d'Albany, N. Y., homme distingué et très cultivé.

M. Joseph Barnard, avocat, des Trois-Rivières, est le fils de James-C. Barnard. Il a collaboré à plusieurs journaux et fut le premier rédacteur en chef du Bien Public, fondé en 1909. Cet organe ayant changé de propriétaires, M. Barnard cessa d'y collaborer. Il est depuis mai 1921, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

M. Joseph-E. Barnard, rédacteur en chef de l'Événement de Québec, est le fils d'Édouard-André-Benjamin Barnard et d'Amélie Chapais, sœur de l'honorable Thomas Chapais, sénateur, conseiller législatif, chevalier de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Édouard-André-Benjamin Barnard fut pendant trente ans une de nos personnalités les plus marquantes dans le monde agricole de la province. Il fut le premier conférencier agricole et le premier à faire de l'expérimentation sur sa terre de Varennes d'abord, puis aux Trois-Rivières, et, enfin à l'Ange-Gardien près Québec. Il encouragea l'industrie laitière et organisa la première fromagerie de la province à Saint-Denis de Kamouraska. M. Barnard fut l'un des fondateurs de la Société d'Industrie Laitière qui fit tant de bien à la classe agricole.

M. Barnard fut aussi l'un des créateurs du journalisme agricole dans la province. Il fut l'un des zélateurs de l'idée du Mérite agricole et l'un des fondateurs des Syndicats Agricoles et de la Société Générale des Éleveurs. Personne n'a plus que lui contri-

bué à l'établissement de la culture de la betterave à sucre, laquelle malheureusement n'obtint qu'un succès éphémère.

Il a écrit plusieurs livres techniques sur l'agriculture et son dernier ouvrage, le Manuel de l'Agriculture, est son œuvre capitale.

Avant 1870, M. Barnard avait été militaire et il occupait la position de paie-maître avec le grade de major. En 1866, lors de l'invasion fénienne, il commandait les détachements de Saint-Armand et de Frelighsburg. L'année suivante, il était à la tête du mouvement zouave dont il fut avec Mgr Bourget, le principal organisateur.

M. Barnard décéda à l'Ange-Gardien, près Québec, le 19 août 1898.

L'aînée des filles d'Edmund, Frances-Mathilda Barnard, épousa le sénateur Jules Tessier, de Québec. Madame Tessier s'est occupée activement de toutes les œuvres sociales dans la ville de Québec. Elle est l'une des trois dames canadiennes honorées par la faveur royale, au début de janvier 1934, ayant obtenu le titre d'officière de l'ordre de l'Empire Britannique (O.B.E.).

Catherine-Lucy, autre fille d'Edmund Barnard, épousa le juge Charles-Joseph Doherty, qui fut ministre de la Justice sous sir Robert-Laird Borden et membre du comité judiciaire du Conseil privé d'Angleterre, ce qui lui donnait droit au titre de très honorable (The Right Honourable). Kathleen, fille du juge Doherty et de Catherine-Lucy Barnard est l'épouse de M. Georges Gonthier, auditeur général du Canada.

Une autre, Élodie, est l'épouse de l'honorable Édouard-Fabre Surveyer, juge de la cour Supérieure à Montréal, professeur de droit criminel à l'université McGill, membre de la Société Royale du Canada, chevalier de la Légion d'honneur, ancien vice-président de l'Association des Auteurs Canadiens et ancien Secrétaire honoraire de l'Association du Barreau Canadien.

L'honorable Pierre-Édouard Blondin, président du Sénat et Commandeur de la Légion d'honneur, est le fils de Louis-M. Blondin, notaire et régistrateur du comté d'Yamaska, et d'Élodie Barnard, fille d'Edward Barnard.

Les autres enfants d'Edmund furent : Archibald, qui pratiqua d'abord à Montréal, comme avocat, puis sa vue l'ayant empêché de continuer son travail, il alla en Californie et finit par se faire recevoir avocat à San Francisco. Il est mort il y a une dizaine d'années. Mary-Edith, religieuse du Sacré-Cœur à Montréal. Ellen-Pauline, veuve de J.-Auguste Richard, manufacturier de Montréal. Charles-Austin, avocat et conseil du Roi, décédé le 5 décembre 1933. Juliette épousa en premières noces John Cassidy, d'Albany, et en secondes noces, John-A. Bevington, de Boston, décédé. Edward-A. ; employé de banque, décédé. Madeleine, épouse de Claude-H. Lemesurier, de Montréal.

Le séminaire des Trois-Rivières est construit sur la propriété d'Edward Barnard, autrefois connue sous le nom de Ferme Barnard. Elle fut cédée au séminaire vers 1871. Elle comprenait toute la partie située le long de l'Avenue Laviolette, alors rue Des Champs, depuis la rue Sainte-Geneviève jusqu'au pied du coteau Saint-Louis. Sur toute cette étendue il n'y avait pratiquement d'autre construction que celle de l'ancienne résidence d'Edward Barnard, située un peu en deçà du séminaire actuel.

D’autres descendants de Francis Barnard étaient retournés en Angleterre au début de la révolution américaine tandis qu’un certain nombre s’établissaient en Nouvelle-Écosse.

Une autre branche de la famille établie à Québec était représentée par Isaac Barnard. Son fils Francis-Jones Barnard vit le jour en cette ville. Il y épousa, en 1853, Ellen Stillman. Il alla ensuite s’établir en Ontario mais il se rendit bientôt en Colombie-Anglaise et fut représentant au Conseil législatif de la division de Yale, de 1866 à 1871 ; puis député aux Communes du Canada par la même division électorale, de 1879 à 1887.

Le fils de Francis-Jones, sir Frank-Stillman Barnard, né à Toronto en 1856, représenta le comté de Cariboo aux Communes, de novembre 1888 à 1896. Il fut nommé lieutenant-gouverneur de la Colombie-Anglaise en 1914, et créé chevalier de l’ordre de Saint-Michel et Saint-Georges, en 1917, par Sa Majesté Georges V.

Son frère, l’honorable George-Henry, né à Victoria, en 1868, épousa Ethel Burnham Rogers, fille du lieutenant-colonel H.-C. Rogers, de Peterborough, Ontario. Il est avocat, conseil du Roi, et sénateur depuis 1917.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Les_d%C3%A9put%C3%A9s_des_-Trois-Rivi%C3%A8res_%281808-1838%29. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.